



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

RÉUNIS





Édito



L'année 2019-2020 a été inédite par l'ampleur de la crise sanitaire que nous avons connue. Le confinement et le déconfinement ont demandé aux personnels de l'Éducation nationale, aux familles et aux élèves beaucoup de souplesse et d'efforts. La continuité pédagogique dans l'académie de Lyon s'est mise en place progressivement et a permis à chaque élève de conserver un lien essentiel avec l'École et d'approfondir ses compétences.

A chacun, en cette rentrée 2020, je souhaite dire merci pour avoir démontré la force de notre service public de l'éducation et la place essentielle de l'École dans notre société.

La rentrée 2020 est donc particulière car elle sera concentrée, dans les premières semaines, à soutenir et accompagner les élèves qui n'ont pas consolidé leurs savoirs durant l'année passée et assurer la suite de leur parcours. Ils pourront ainsi bénéficier d'un soutien scolaire spécifique, gratuit, au sein de leur établissement (école, collège ou lycée). Les évaluations du début d'année, en CP, CE1, 6e et 2nd - mais également dans chaque niveau, pour tous les professeurs qui le souhaiteront – permettront de cerner les éventuelles lacunes et de mieux répondre aux besoins des élèves et les conduire vers la réussite.

Les évaluations de CP, CE1, 6e et 2nd seront également des outils essentiels mis à disposition des professeurs pour adapter le rythme des programmes en ce début d'année, alors que les élèves auront besoin d'un suivi personnalisé accru du fait d'un confinement parfois difficile. Chaque professeur aura la possibilité, dans tous les niveaux, d'utiliser également ces évaluations et je souhaite engager chaque professeur à se servir de ces outils qui lui permettront de connaître et appréhender davantage le niveau des élèves dont il a la charge. L'apprentissage des fondamentaux est également un axe essentiel de cette rentrée, pour se faire les évaluations comme les différents outils de formation (plan mathématiques et plan français) sont à disposition des professeurs.

En cette nouvelle année scolaire, nous allons poursuivre et consolider la mise en œuvre des réformes portées depuis plusieurs années, de la maternelle à l'accès à l'enseignement supérieur : en éducation prioritaire, au lycée général, technologique et professionnel, mais également en matière d'éducation physique et sportive, d'éducation artistique et culturelle, d'éducation au développement durable et de transmission à nos élèves des valeurs qui fondent notre République.

Dans l'académie de Lyon, l'éducation prioritaire reste un enjeu essentiel sur lequel je souhaite intensifier nos politiques éducatives. Pour que le dédoublement des classes de CP et de CE1 et l'allègement des effectifs dans les classes de grande section en REP et REP + continuent de porter leurs fruits, la formation des professeurs des écoles sera densifiée cette année afin que les pratiques éducatives permettent à nos élèves de réussir davantage, et ainsi réduire l'écart avec les élèves issus des autres établissements. Nous poursuivrons également la mise en œuvre du Plan pauvreté en intensifiant notamment les petit-déjeuner gratuits mais également par le déploiement d'un plan de lutte contre le décrochage scolaire.

La rentrée inclusive demeure un axe majeur de cette rentrée scolaire et l'académie de Lyon bénéficie de moyens conséquents supplémentaires afin d'accompagner au mieux les familles et de ne laisser aucun élève au bord du chemin. Ainsi les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont intégralement déployés dès cette rentrée sur les trois départements de notre académie, afin de permettre un maillage du territoire le plus adapté et le plus précis possible pour répondre aux besoins des familles, des élèves mais aussi des personnels. Nous

recrutons également 474 AESH supplémentaires afin d'accompagner nos élèves en milieu scolaire ordinaire, ceux-ci viendront en soutien des 6000 AESH déjà recrutés l'an dernier.

L'académie de Lyon est une académie attractive, au rayonnement international important : cette année, la carte des langues vivantes sera intégralement revue et modernisée pour accorder une place plus importante à certaines langues rares qui seront particulièrement utiles pour l'avenir de nos élèves et renforcer l'offre et l'attractivité de nos établissements. L'objectif sera également de proposer ces langues rares dans des territoires plus isolés afin d'en renforcer l'attractivité. Ce travail aboutira l'an prochain, pour la rentrée scolaire 2021.

Cette année sera également la première année du nouveau baccalauréat pour les élèves de terminale, avec des épreuves prenant davantage en compte le travail fourni par les élèves tout au long des classes de première et de terminale et où l'oral prend une place plus importante. Cette nouvelle épreuve apprendra à nos élèves à s'exprimer avec clarté, à porter une idée et argumenter pour la défendre, des compétences indispensables dans la vie personnelle et professionnelle.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes continue de se mettre en place au service de nos élèves et de nos territoires. Le travail en collaboration avec les acteurs économiques de la région permet d'affiner les formations proposées en lycée professionnel et les différentes modalités (apprentissage, formation continue, formation initiale) pour répondre aux besoins en termes d'emplois et proposer des formations d'avenir attractives à chaque élève en lien avec l'enseignement supérieur. En plus du soutien à l'apprentissage, la lutte contre le décrochage scolaire sera cette année particulièrement essentielle au regard de la crise sanitaire des derniers mois et un travail très volontariste sera réalisé sur l'ensemble des douze départements de la région académique. Enfin, l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans est un véritable enjeu afin d'apporter une solution adaptée à chaque élève et de les accompagner jusqu'à l'insertion professionnelle : la région académique se mobilise avec les acteurs économiques et de formation pour accompagner cette mesure essentielle.

Dans la continuité des politiques publiques initiées, nous poursuivrons cette année la constitution de partenariats très riches avec les collectivités locales et les organismes culturels, sportifs et environnementaux afin d'offrir à nos élèves des activités pédagogiques riches, diversifiées et contribuant à en faire des citoyens éclairés. La politique éducative de l'académie s'appuiera dans ce contexte sur nos partenaires des politiques de jeunesse, culturelles et sportives afin de s'adapter à tous les temps de l'enfant.

L'année scolaire 2020-2021 sera donc une année scolaire majeure, qui placera au centre la réussite personnalisée et individuelle de chaque élève et l'apport de réponses éducatives au plus près des besoins de tous nos territoires. S'agissant des personnels, la politique RH sera densifiée, notamment en matière de proximité, afin de répondre individuellement aux besoins de chacun, qu'il s'agisse d'évolution ou de bien-être au travail.

C'est ensemble et réunis que nous parviendrons à construire cette école de la confiance, où les politiques de jeunesse et le sport prennent toute leur place dans le cadre du Ministère où ils sont désormais réunis pour participer pleinement à l'épanouissement des élèves. Ensemble, faisons équipe pour que cette rentrée, malgré son contexte inédit, puisse être une réussite pour nos élèves, nos personnels et chaque famille.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle rentrée et une très belle année scolaire.

Olivier DUGRIP



RÉUNIS

Chiffres clés de l'académie de Lyon	6
Une rentrée pas comme les autres : faire face à la situation sanitaire avec sérénité et efficacité	8
La Région académique Auvergne-Rhône-Alpes	12

1

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

01 Évaluer les besoins des élèves	19
02 Répondre aux besoins des élèves	21
03 L'éducation prioritaire, un enjeu central de l'académie de Lyon	23
04 Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap et des élèves à besoins particuliers	26
05 Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux	29
06 Accompagner les élèves vers leur avenir	31
07 Préparer les élèves à leur avenir et l'accès à l'enseignement supérieur	35

2

AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

- | | | |
|-----------|--------------------------------|----|
| 08 | Parachever la GRH de proximité | 44 |
| 09 | Mieux former les professeurs | 46 |

3

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES
ET DES FAMILLES

- | | | |
|-----------|--|----|
| 10 | Dessiner une école pour chaque territoire | 52 |
| 11 | Développer le numérique éducatif | 54 |
| 12 | Construire l'école et l'établissement durable | 56 |
| 13 | Education artistique et culturelle : des partenaires engagés pour engager 100% des jeunes dans un parcours artistique et culturel de qualité | 58 |
| 14 | L'engagement et l'acquisition de valeurs de respect et d'esprit d'équipe à travers l'éducation physique et sportive | 60 |
| 15 | Assurer la sécurité des élèves et des personnels | 62 |
| 16 | Respecter autrui : la lutte contre le harcèlement entre élèves | 63 |
| 17 | Pour une rentrée scolaire sereine propice aux apprentissages | 65 |

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE LYON



Les élèves ⁽¹⁾

638 100

écoliers, collégiens et lycéens

353 000 élèves
du premier degré

285 100 élèves
du second degré

dont **174 000** collégiens
et **111 100** lycéens
(dont **28 655** lycéens professionnels)

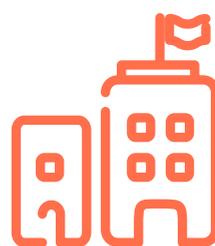
21 000 élèves en situation
de handicap scolarisés
en milieu ordinaire ⁽²⁾



Les enseignants

44 481

agents de l'éducation nationale enseignent
à des élèves des premier et second degrés.
+ **120** postes dans le premier degré (publics et privés)
+ **142** postes dans le second degré (publics et privés)



Les établissements scolaires ⁽²⁾

2 674

écoles et établissements du second
degré publics et privés

dont **2 125** écoles et établissements
du second degré public

2 158 écoles

309 collèges

207 lycées et Erea*

dont **106** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

L'encadrement des élèves ⁽²⁾



Premier degré public et privé

25,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire

22,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves en élémentaire

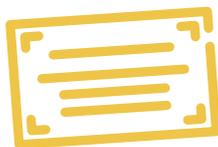
Second degré public et privé

26,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations
en collège

20,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations
professionnelles en lycée

30,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves dans les formations
générales et technologiques en lycée

Les diplômes ⁽³⁾



90,3 %

Taux de réussite au **diplôme national
du brevet (DNB)**

95,7 %

Taux de réussite au **baccalauréat**

(1) Prévision rentrée 2020 - (2) Rentrée 2019 - (3) Session 2020, données provisoires

UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES : FAIRE FACE À LA SITUATION SANITAIRE AVEC SÉRÉNITÉ ET EFFICACITÉ

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la fermeture, inédite dans notre histoire, des écoles et des établissements scolaires dans le contexte de la situation sanitaire liée à la Covid-19. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fait preuve, grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses personnels, d'une exceptionnelle capacité d'adaptation et a permis la mise en place d'une continuité pédagogique immédiate et durable.

Cette continuité pédagogique assurée par les professeurs s'est appuyée sur **une large palette d'outils**, parmi les plus larges du monde, proposés par le ministère en lien avec ses partenaires :

- dès l'apparition des premiers « clusters », la plateforme du Cned, **Ma classe à la maison**, a été activée. Les ressources pédagogiques de cette plateforme, conçue pendant l'hiver 2019-2020, ont été utilisées par plus de deux millions de familles ;
- les classes virtuelles proposées dans le cadre de ce service – non exclusif – ont été utilisées par plus de 500 000 professeurs (soit les deux tiers des professeurs). Avant le déconfinement, plus de 3 millions d'élèves bénéficiaient chaque jour, par ce biais, d'une ou plusieurs classes virtuelles ;
- une attention toute particulière a été portée aux élèves en situation de « rupture numérique » : outre la distribution de matériels informatiques par l'éducation nationale ou ses partenaires, et l'envoi de documents par les écoles, collèges et lycées, le ministère a mis en place **un partenariat avec La Poste** qui a permis d'envoyer plus de 330 000 devoirs, dont plus de 43 000 dans les collectivités d'outre-mer, à plus de 41 000 élèves ;
- en lien continu avec le ministère, la chaîne de télévision France 4 a considérablement développé son offre éducative avec **l'émission La maison Lumni**. Au total, ce sont plus de 700 cours qui ont été élaborés par des professeurs de l'éducation nationale et diffusés, recueillant jusqu'à 1 million de téléspectateurs.

L'opération Nation apprenante a par ailleurs conduit à une très forte mobilisation des chaînes de radio, télévision et des organes de presse afin que l'ensemble des élèves et des familles intéressées puissent accéder à des émissions culturelles, des cours, des exercices, etc. ;

- enfin, plusieurs milliers d'écoles et de collèges ont bénéficié de la mise en place, dans le cadre d'une convention conclue entre les collectivités et les services départementaux de l'éducation nationale, du **dispositif 2S2C**

(sport, santé, culture, civisme). L'objectif était de permettre l'accueil, par des personnels des collectivités, des élèves qui ne pouvaient pas être accueillis par leur professeur compte tenu des contraintes sanitaires, et d'offrir à ces élèves des activités diverses et stimulantes.

C'est ce large spectre d'outils et de ressources, renforcé par le très fort engagement de l'institution et de ses personnels, qui a permis d'assurer une continuité pédagogique de qualité, appréciée par les élèves, les parents et les professeurs¹.

Assurément, les apprentissages effectués pendant cette période devront être consolidés. En outre, les efforts de tous n'ont pu éviter la perte de contact d'un certain nombre d'élèves avec l'institution, dans des proportions variables en fonction des âges et des filières (4 à 5 % des élèves au niveau national). Enfin, la situation sanitaire en cette rentrée pourrait connaître des évolutions sur tout ou partie du territoire qui impliqueraient localement un renforcement des règles sanitaires, voire la fermeture temporaire d'écoles, de collèges ou de lycées.

Sur le plan pédagogique, des dispositifs exceptionnels ont ainsi été mis en place afin d'assurer plus que jamais notre mission en cette rentrée 2020. Construits sur la base de l'expérience de ces derniers mois, ces dispositifs répondent à deux objectifs : renforcer l'accompagnement personnalisé et maintenir le lien avec l'École quel que soit le contexte sanitaire.

Renforcer l'accompagnement pédagogique

— Tout sera mis en œuvre pour consolider les apprentissages et réduire les inégalités que la période de confinement aurait pu creuser. Pour cela, **des objectifs pédagogiques**, destinés à identifier et à consolider les compétences essentielles de l'année précédente, sont proposés aux professeurs et aux familles. Outre les évaluations nationales en CP, CE1 et 6^e, plus indispensables que jamais pour déterminer les besoins des élèves pendant ces années charnières, **des outils de positionnement** sont également mis à disposition pour chaque niveau, du CP au collège sur : eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html

— Parallèlement, **un effort inédit d'accompagnement personnalisé** sera réalisé dans chaque école, collège et lycée, avec la mobilisation, dès la rentrée scolaire, de l'ensemble des moyens des heures supplémentaires disponibles (plus de 1,5 million), des moyens de remplacement, des étudiants en pré-professionnalisation et de tous les partenaires de l'éducation nationale. Le dispositif **Devoirs faits**, très apprécié par les élèves et leurs familles, sera mis en place dès la première semaine de septembre.

Tous les instruments favorisant le renforcement et la personnalisation de l'accompagnement des élèves seront donc mobilisés pour consolider les apprentissages, réduire les inégalités et prévenir le décrochage scolaire.

1. Cf. Note d'information n°20.26, publiée par la Depp en juillet 2020 : « Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante » : www.education.gouv.fr/crise-sanitaire-de-2020-et-continue-pedagogique-les-eleves-ont-appris-de-maniere-satisfaisante-305214

Anticiper et se préparer aux différentes hypothèses liées à l'intensité de la crise sanitaire

— La rentrée a vocation à se dérouler dans un contexte de vigilance et de strict respect des règles sanitaires par l'ensemble des élèves et des personnels de l'éducation nationale. Ces règles doivent permettre **d'accueillir tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**. Dès le 1^{er} septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe, à l'école, au collège et au lycée, sera impérative.

Pour autant, selon l'évolution de la situation sanitaire, l'institution scolaire s'est préparée à deux situations susceptibles d'intervenir localement : celle du renforcement des règles sanitaires qui impliquerait de limiter la capacité d'accueil des élèves pendant quelques jours ou semaines ; et celle de la fermeture temporaire, selon une logique de « cluster », d'écoles ou d'établissements. L'élaboration de ces deux scénarios s'est nourrie de l'expérience acquise pendant le confinement et avec des acteurs de terrain ; elle permettra de proposer aux équipes pédagogiques, aux élèves et à leurs familles une palette d'outils et de ressources. Un ensemble de principes, recommandations, conseils et bonnes pratiques est mis à disposition des équipes à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

Dans ces deux cas de figure, la mobilisation des dispositifs de continuité pédagogique sera systématique, immédiate et obligatoire, tant pour les professeurs que pour les élèves. Elle reposera sur les professeurs habituels des élèves, qui devront mettre en œuvre, selon les scénarios, soit un enseignement hybride (en partie en présence, en partie à distance), soit un enseignement à distance.

L'ensemble des dispositifs développés pendant la période de confinement sera opérationnel et utilisable à la demande en fonction de la situation locale :

- le service Ma classe à la maison du Cned sera réactivé, à la demande des rectorats, pour tout école, collège ou lycée concerné ;
- le partenariat avec La Poste sera également réactivable, à la demande, par les rectorats, tout comme les dispositifs 2S2C ;
- tous les cours de La maison Lumni sont désormais accessibles gratuitement en ligne : organisés par niveau, discipline et selon une progression pédagogique adaptée, ils sont complétés par des ressources (documents ou exercices) et pourront être utilisés par les professeurs et leurs élèves : eduscol.education.fr/cid150759/les-cours-lumni-et-les-ressources-associees.html

— Enfin, afin de permettre une couverture optimale en moyens informatiques, le ministère a constitué une **équipe nationale d'intervention numérique rapide**, dotée de plusieurs milliers d'ordinateurs : elle pourra venir en appui aux services académiques pour pourvoir aux besoins d'équipements temporaires d'élèves ou de personnels dont les écoles ou établissements seraient fermés pour quelques jours ou quelques semaines, en complément de l'action des collectivités locales.

LE PROTOCOLE SANITAIRE : SA DÉFINITION, SON ÉVOLUTION

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la propagation du coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Une continuité pédagogique à distance a alors été mise en œuvre sur tout le territoire, de même que l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, c'est-à-dire le Conseil scientifique placé auprès du ministre chargé de la santé et le Haut Conseil de la santé publique. À partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données scientifiques relatives à l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Dans un avis du 7 juillet 2020, le Haut Conseil de santé publique a précisé les conditions sanitaires devant être mises en œuvre à la rentrée scolaire selon l'évolution de l'épidémie sur le territoire.

En application de cet avis et pour l'année scolaire 2020-2021, le protocole a été ajusté et prévoit, comme les autorités sanitaires l'ont préconisé, que les adultes ainsi que les collégiens et lycéens doivent porter le masque dans les écoles et établissements scolaires.

Ce protocole sanitaire est décliné afin de répondre à la situation épidémique de chaque territoire. Ainsi, les mesures prévues par le protocole pourront être renforcées par les acteurs locaux (recteurs, préfets, ARS et élus locaux) afin, notamment, de les adapter au niveau de circulation du virus dans le territoire concerné.

Notre institution tout entière a beaucoup appris de cette crise sanitaire et s'est dotée d'une capacité de réaction inédite et adaptée : elle saura répondre aux situations que rencontreront localement des écoles ou des établissements.

L'enjeu est au cœur même de toutes nos missions : il s'agit d'assurer, avec exigence et détermination, une continuité des apprentissages pour chacun de nos élèves et d'œuvrer sans répit à la réduction des inégalités.



LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Efficacité, proximité, qualité

- 1 Recteur de région académique 1 Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- 3 Recteurs d'académie 12 Départements

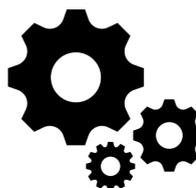


Une région académique pour :

- Améliorer la cohérence territoriale et l'efficacité des politiques éducatives
- Garantir un meilleur service aux usagers
- Maintenir un lien de proximité avec les territoires

Les dix compétences du recteur de région académique

- Définition du schéma prévisionnel des formations des EPLE
- Formation professionnelle et apprentissage
- Information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Service public du numérique éducatif
- Contrats de plan Etat-Région
- Utilisation des fonds européens
- Politique des achats de l'Etat
- Politique immobilière de l'Etat
- Relations européennes, internationales et coopération



Une organisation équilibrée (schéma cible 2022)

- | | |
|---|--|
| <p>8 Services régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion et Orientation - Formation professionnelle, initiale et continue - Numérique éducatif - Immobilier de l'Etat - Achat de l'Etat - Relations européennes et internationales - Formation des personnels d'encadrement - Enseignement supérieur | <p>8 Services interacadémiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformation de l'action publique - Frais de déplacement - Contrôle de légalité et conseil aux EPLE - Financier et budgétaire - Système d'information - Statistiques - Juridique - Examen et concours |
|---|--|

Les priorités de la région académique

Depuis le 1er janvier 2020, le rôle et les attributions du recteur de région académique ont été significativement renforcés. Cette réforme traduit une nouvelle stratégie d'organisation des services déconcentrés de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour accompagner la mise en œuvre et la réussite des réformes éducatives au sein des territoires. L'objectif est de se donner les moyens de conduire, avec l'ensemble des partenaires de l'école, une véritable politique en faveur de la jeunesse, qui prend en compte le jeune dans sa globalité : de la petite enfance à l'insertion professionnelle.

Cette réforme s'inscrit dans la stratégie d'organisation territoriale de l'État autour de 3 grands principes généraux :

- L'efficacité des politiques publiques en faisant de la région académique, le niveau de pilotage stratégique et d'évaluation des politiques éducatives pour en renforcer la cohérence et l'efficacité ;
- la proximité en garantissant des échelons de proximité avec les usagers et les territoires. Les académies et les départements sont ainsi les niveaux pertinents de mise en œuvre des politiques publiques de proximité ;
- la qualité du service rendu aux usagers.

La région académique constitue ainsi l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales en particulier pour les questions requérant une coordination avec la Région ou les autres services de l'État.

Garant de la cohérence des politiques ministérielles d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche au niveau régional, le recteur de région académique fixe les orientations stratégiques. Il garantit, avec l'appui des recteurs d'académie, l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences partagées avec la collectivité régionale ou le préfet de région. Il est l'interlocuteur unique du conseil régional et du préfet de région.

Le recteur de région académique préside un comité régional académique où siègent tous les recteurs de la région. Cette instance permet d'harmoniser, au sein de la région académique, les politiques publiques de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le pilotage des missions stratégiques est assuré dans un cadre régional et une plus grande mutualisation des fonctions «de soutien» est entreprise afin de renforcer l'efficacité des différentes politiques publiques à l'œuvre

sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les 5 priorités de la région académique :



Affirmer une cohérence stratégique régionale pour garantir l'efficacité des politiques éducatives sur tous les territoires d'éducation

La région académique se fixe un cadre d'actions équilibrées et cohérentes pour renforcer la continuité éducative auprès de la jeunesse et au plus près des territoires :

- améliorer l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et répondre aux besoins en compétences des territoires : élaborer la lettre d'orientation définissant la démarche pluriannuelle (2021-2023) d'évolution de l'offre régionale de formation professionnelle, organiser et animer conjointement avec les autres services de l'État et la Région les comités régionaux de pilotage relatifs à la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans et à la relance de l'apprentissage à la suite de la crise sanitaire ;
- simplifier les procédures d'orientation et d'affectation pour faciliter le parcours des élèves : harmoniser des procédures d'affectation des 3ème (Affelnet) et d'entrée dans le supérieur (Parcoursup), mettre en place de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES) et la commission régionale de recours de BTS ;
- assurer la continuité éducative au bénéfice des élèves et de leur réussite : 2S2C, vacances apprenantes, SNU ;
- moderniser les conditions d'études et d'enseignement par des investissements d'ampleur : élaborer le prochain CPER conjointement avec les autres services de l'État et la Région ;
- mobiliser le numérique pour développer de nouvelles pratiques professionnelles et faciliter la relation avec les jeunes, les familles et les personnels.



Renforcer la compétence «enseignement supérieur, recherche et innovation»

La compétence de la région académique dans le champ de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) se renforce. Cela se traduit notamment par la nomination auprès du recteur de région académique d'un recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Un délégué de région académique à la recherche et à l'innovation (ancien délégué régional à la recherche et à la technologie) sera également nommé en janvier 2021 auprès du recteur de région académique, lui

permettant d’agir de manière plus globale et de renforcer le continuum ESRI, notamment en interministériel.

Un pôle ESRI, regroupant les services concernés est constitué pour permettre un accompagnement renforcé des établissements d’enseignement supérieur à l’échelle régionale.

Trois axes prioritaires sont identifiés :

- renforcer l’expertise juridique et budgétaire au plus près des établissements d’enseignement supérieur ;
- accompagner les établissements dans les structurations de sites ;
- instaurer avec les établissements des « dialogues stratégiques et de gestion » qui répondent à la mise en œuvre des politiques publiques et aux stratégies des établissements.



Développer la notion de continuité éducative grâce au rapprochement avec le réseau jeunesse, engagement et sports

La période de confinement puis de déconfinement a mis en avant l’importance de la continuité éducative reposant sur une vision complète de l’enfant, de l’adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie, en :

- atténuant la séparation entre les différents temps de la journée de l’enfant, scolaire, péri- et extra-scolaire ;
- montrant les bénéfices d’une approche plus intégrée entre ces différents temps.

Les dispositifs vacances apprenantes ou sport-santé-culture-civisme illustrent de manière concrète cette notion de continuité éducative.

Cette imbrication plus forte des politiques publiques d’éducation, de jeunesse, d’engagement et de sport renforce la pertinence du rapprochement en cours de préparation entre les services académiques et les équipes de la DRDJSCS en charge de ces missions. Cette réforme permettra de concrétiser cette approche globale et de promouvoir une société de l’engagement dont le service national universel (SNU) sera, avec le service civique notamment, un vecteur majeur pour répondre notamment aux objectifs d’élévation du niveau de compétence et de plus de justice sociale.



Développer des pôles régionaux d’expertises et de compétences équilibrés dans les trois académies au bénéfice des territoires

Dans ce contexte, les services académiques

évoluent pour répondre aux nouveaux enjeux d’une politique globale en faveur de la jeunesse, avec :

- la création de services régionaux : dans les activités présentant, principalement dans le champ des compétences exclusives du recteur de région académique, des besoins d’expertises rares ou de forts enjeux d’articulation avec des interlocuteurs régionaux ;
- la création de services interacadémiques : pour mutualiser la gestion des expertises nécessaires à l’exercice des compétences des recteurs d’académie et à celles du recteur de région académique.

Ces services régionaux et interacadémiques mutualisent leurs compétences et leurs expertises au bénéfice des académies et des départements. Ce schéma d’organisation entend accompagner la transformation du système éducatif à tous les échelons territoriaux en s’appuyant sur des principes de subsidiarité, de responsabilisation, d’autonomie et d’évaluation. Il vise à construire une organisation agile et robuste qui permette un fonctionnement efficace, une modernisation de l’action publique, une adaptation aux besoins des élèves et une politique RH efficace afin d’assurer la qualité de vie au travail des personnels.



Promouvoir la proximité au service des élèves, des familles et des personnels

L’efficacité recherchée dans la mise en œuvre des politiques suppose d’organiser l’action publique au plus près de ses usagers. Une fois le cadre de cohérence posé au sein de la région académique, c’est le principe de subsidiarité qui prévaut dans la mise en œuvre des politiques éducatives :

- Au niveau académique : Sous l’impulsion de chaque recteur d’académie, qui exerce les missions relatives au contenu et à l’organisation de l’action éducatrice sur son territoire et les départements qui le constituent ;
- au niveau local : La place du niveau départemental comme l’échelon d’opérationnalisation des politiques éducatives est confortée, et l’action infra-départementale sera elle plus systématiquement recherchée.

Il s’agit de donner aux territoires (établissement, réseau d’établissements, bassin, département, interdépartemental, académie, région académique, inter-académie) la possibilité de développer des projets, de la maternelle à l’enseignement supérieur, afin de répondre le plus efficacement aux enjeux prioritaires locaux : l’amélioration des résultats et des parcours des élèves, l’implication des parents dans la vie des établissements, la prévention de l’absentéisme et du décrochage scolaire, etc.

Cet objectif se traduit par :

- Le maintien d'une offre scolaire de proximité au bénéfice des élèves : La définition du schéma prévisionnel des formations à l'échelle de la région académique permet de veiller à une implantation équilibrée de l'appareil de formation et de proposer aux jeunes des parcours de formation riches et diversifiés dans tous les territoires.
- L'accompagnement au plus proche des personnels sur tout le territoire de la région académique : La gestion des ressources humaines de l'Education nationale évolue pour mieux tenir compte des attentes de ses personnels et mettre en place un accompagnement personnalisé de ceux-ci. Les trois académies de la région académique expérimentent, chacune selon des modalités d'organisation différentes au regard des enjeux territoriaux qui lui sont propres, la mise en place d'une fonction RH de proximité. Cette nouvelle offre de service proposée aux agents s'appuie sur de nouveaux applicatifs numériques permettant de simplifier les échanges et sur un réseau d'interlocuteurs accessible au plus près du lieu de travail ou d'habitation des personnels.



Un service public « augmenté » par le numérique :

La transformation numérique, c'est l'utilisation de solutions technologiques (dématérialisation, algorithmes, block Chain, intelligence artificielle...) afin d'automatiser certaines tâches administratives, enrichir et développer les services publics grâce au numérique, pour au final permettre de recentrer l'action des équipes sur la dimension humaine du service public, sur l'accompagnement des usagers qui en ont le plus besoin et ainsi améliorer la qualité du service public de l'éducation, au bénéfice des usagers et des agents.



A photograph of a classroom with a large yellow rectangular overlay in the center. The background shows a teacher's hand pointing at a world map on a wall, and students' hands and desks in the foreground. The text is white and centered on the yellow background.

1

AU PLUS
PRÈS DES
ÉLÈVES

EVALUER LES BESOINS DES ELEVES

L'ESSENTIEL

- Depuis 2017, une politique volontariste est menée pour faire de la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire un objectif primordial. Dans le contexte particulier de la rentrée 2020, tous les élèves, et notamment les plus fragiles, doivent bénéficier dès les premiers jours de l'année scolaire d'un accompagnement ciblé et renforcé pour surmonter leurs éventuelles difficultés scolaires.
- Depuis cet été, les professeurs disposent d'outils de positionnement pour identifier dès le début de l'année les besoins de leurs élèves et mettre en oeuvre au plus vite l'aide personnalisée.

Evaluation CP et CE1

À la rentrée 2020, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques à compter de la mi-septembre. Les professeurs disposeront ainsi d'indicateurs pour situer individuellement chacun de leurs élèves au regard des compétences les plus importantes pour maîtriser les fondamentaux.

Alors que certains élèves ont pu être confrontés à des difficultés d'apprentissage durant la période de confinement, **les évaluations constituent plus que jamais un outil pour renforcer l'aide qui sera apportée à chacun des élèves.** À l'issue des passations, les professeurs feront le point avec chacun des parents afin de déterminer l'accompagnement le plus adapté à la situation de leur enfant.

L'analyse globale des résultats nationaux éclairera aussi de manière précise les inégalités d'acquisitions par rapport à 2019 : les impacts de la crise sanitaire pourront ainsi être évalués. **À cet effet, deux ajouts ont été exceptionnellement effectués dans les protocoles d'évaluation :**

- une très courte série de questions posées aux élèves sur la manière dont ils ont vécu cette période ;

- une enquête auprès des directeurs d'école sur la situation dans leur école pendant la crise sanitaire, en particulier celle des classes de CP.

Calendrier des évaluations en CP et CE1

Les passations seront organisées par chaque école **du 14 au 25 septembre 2020**. La saisie des réponses des élèves se déroulera **du 14 septembre au 9 octobre**.

Les résultats individuels et par classe seront disponibles, après saisie, à partir du 5 octobre. Les résultats des évaluations devront être communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires, comme en 2019.

Les documents d'information sur les principes et le contenu de ces évaluations sont accessibles sur le site Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/evaluations-cp/>
<https://eduscol.education.fr/evaluations-ce1/>

Début octobre, le retour des résultats individuels et par classe aux tests nationaux permettra aux professeurs de confronter leurs propres constats pédagogiques de rentrée à des repères standardisés et, ainsi, de mettre en œuvre une réponse pédagogique encore plus ciblée pour chacun de leurs élèves.

Des outils d'aide sont disponibles sur le site Éduscol : ils proposent aux professeurs des pistes d'analyse des résultats et des activités pour faire réussir les élèves :

<https://eduscol.education.fr/evaluations-cp/>
<https://eduscol.education.fr/evaluations-ce1/>

Nouvelles évaluations des 6ème

À la prochaine rentrée, les évaluations nationales de 6e connaîtront des modifications significatives, dans l'objectif majeur de proposer un meilleur diagnostic des acquis des élèves et de mieux prendre en charge leurs difficultés. Ces évaluations permettront aux professeurs d'avoir une vision complète des réussites et des difficultés de chacun de leurs élèves et d'organiser ainsi une prise en charge adaptée, alors que certains auront connu des ruptures d'apprentissage importantes à cause du confinement.

Comme l'an dernier, tous les élèves de 6e seront évalués en français et en mathématiques. **En mathématiques, l'accent est mis sur la résolution de problèmes ; en français, sur la compréhension de l'écrit et sur la fluence.** Un test de fluence, mis en place cette année, permettra en effet de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à voix haute et pourra être mené dès les premiers jours de l'année scolaire et être pris en charge par tout membre de l'équipe éducative. L'enjeu est primordial : un élève qui concentre ses efforts sur le déchiffrage ne peut pas se consacrer à l'essentiel, la compréhension de ce qu'il lit.

Il est capital d'apporter des réponses rapides et de ne pas laisser s'installer les difficultés : le calendrier de passation de ces évaluations est programmé du 14 septembre au 2 octobre 2020. Une restitution individuelle aux familles des résultats de ces évaluations est également prévue et sera organisée au niveau de chaque établissement scolaire.

Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations, soit possiblement dès le 15 septembre. Les documents d'information sur les principes et le contenu de ces évaluations sont accessibles sur le site Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>

Des outils de positionnement pour tous les niveaux de la scolarité obligatoire

Malgré tous les efforts des professeurs pour garder le contact avec leurs élèves pendant la période de confinement, certains apprentissages ont été moins assurés. L'observation fine des acquis des élèves dès les premiers jours de l'année scolaire est donc particulièrement importante, cette année encore plus que d'habitude, pour identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les actions de différenciation nécessaires.

A l'école élémentaire

Dès les premiers jours de classe, les professeurs procèdent au positionnement de leurs élèves par rapport à la progression attendue de leurs apprentissages. Ce positionnement est réalisé, en premier lieu, par l'observation quotidienne des élèves lors des activités scolaires.

Le diagnostic peut être affiné à l'aide de tests ponctuels, individualisés et/ou collectifs. Des outils sont proposés, en mathématiques et en français, pour toutes les classes, du CP au CM2 ; ils sont accessibles sur Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid152895rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

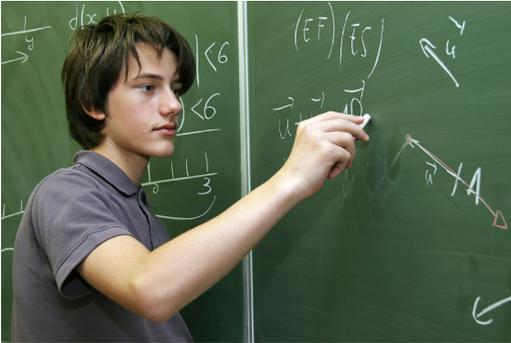
Au collège

Afin d'évaluer les besoins des élèves et d'accompagner les professeurs dans la mise en œuvre de la rentrée scolaire le plus efficacement possible, des outils de positionnement ont été construits pour détecter si, du fait du confinement, leurs élèves rencontrent des difficultés sur des champs qu'ils devraient maîtriser à la rentrée scolaire.

Au collège, ces outils ont été construits en français et mathématiques pour les élèves des classes de 5e, 4e et 3e. Ils sont accessibles sur Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

Des tests de positionnement reconduits et étendus au lycée



Les tests de positionnement à l'entrée en 2^{de} sont reconduits. Ils permettront aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences des élèves et ainsi de préciser le pilotage pédagogique dans les établissements, notamment par la mise en oeuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé.

Pour la première fois en cette rentrée 2020, un test spécifique est mis à disposition des élèves entrant dans un parcours menant au CAP. Ce test court permet de faire un bilan de leurs acquis dans les domaines de la littérature et de la numératie.

Les passations seront organisées par chaque lycée du 14 septembre au 2 octobre 2020. Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations. Les tests 2020 ont été construits avec l'appui du Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen). La prise en compte des remarques des professeurs a permis d'améliorer les tests et leur conception garantit des comparaisons avec les années précédentes. :

Répondre aux besoins des élèves

L'ESSENTIEL

- La situation exceptionnelle vécue au printemps 2020 a pu entraîner des difficultés ou des retards dans les apprentissages : elle exige de tout mettre en oeuvre, dès la rentrée scolaire et jusqu'aux vacances de la Toussaint 2020, pour consolider des acquis parfois fragiles.
- Avec notamment la mise en place de Devoirs faits dès septembre, tous les dispositifs d'accompagnement personnalisé et d'aide aux devoirs seront au service du renforcement des acquis des élèves avec une attention particulière en éducation prioritaire.
- Cette année, l'académie de Lyon bénéficie de moyens supplémentaires dans le 1^e et 2nd degré : + 120 postes dans le premier degré (publics et privés) + 142 postes dans le seconde degré (publics et privés)

Feuille de route pédagogique pour chaque élève jusqu'à la Toussaint, du CP à la 3^e

Dans le contexte actuel, les apprentissages en français et en mathématiques sont prioritaires.

Les priorités d'enseignement et des ressources pour leur mise en oeuvre ont été identifiées pour chaque niveau de classe, du CP à la 3^e.

Les repères de progression et les attendus de fin d'année constituent un point d'appui indispensable pour apprécier les progrès réalisés par les élèves et les apprentissages prioritaires : eduscol.education.fr/pid38211/attendus-reperes.html

Pour aider les professeurs à organiser leur enseignement, des documents rappellent, pour chaque niveau de classe tant à l'école qu'au collège, les priorités de travail en septembre et octobre 2020 pour consolider les acquis des élèves. Ces priorités sont accompagnées de ressources utiles pour l'enseignement :

eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html

En CP, la priorité est de conforter les apprentissages de l'école maternelle, notamment ceux concernant le langage, et d'engager sans attendre les apprentissages en lecture, en écriture et en mathématiques.

Au cours élémentaire (CE1, CE2) et au cours moyen (CM1, CM2), on s'attache à consolider et à poursuivre les apprentissages en lecture et en écriture, et on porte une attention spécifique aux éléments de mathématiques qui nécessitent une observation des élèves en action, en particulier la résolution de problèmes.

En 6^e, en fonction des besoins qu'ils ont repérés chez leurs élèves, notamment à l'aide des outils de positionnement et des évaluations nationales, les professeurs déterminent les modalités d'accompagnement les plus adaptées.

Des organisations spécifiques peuvent être mises en place dans la classe ou au sein de l'établissement (groupes de besoins, groupes

de compétences) pour tenir compte de la diversité des niveaux et faciliter la consolidation des apprentissages essentiels. La maîtrise des fondamentaux (lecture, écriture, calcul) est primordiale pour une entrée sereine en classe de 6e : aussi, si elles le jugent utile, les équipes éducatives des collèges peuvent offrir un parcours de soutien aux élèves qui éprouvent des difficultés à lire, constatées notamment lors du test de fluence en 6e. Le chef d'établissement pourra notamment proposer aux familles :

- un **parcours scolaire et périscolaire intégré du lundi au vendredi** avec, d'une part, les enseignements obligatoires renforcés par des heures de lecture et d'accompagnement personnalisé centrées sur les savoirs fondamentaux, et, d'autre part, une offre périscolaire éducative. Cette solution est particulièrement pertinente dans le cadre d'une Cité éducative ;

- un **parcours scolaire renforcé** : sur les 26 heures d'enseignements obligatoires hebdomadaires en 6e, jusqu'à 5 heures pourront être consacrées à la remédiation en lecture, écriture ou calcul. Ces heures pourront être assurées par un professeur du collège ou un professeur des écoles. Elles seront organisées en petits groupes, sur le temps consacré à d'autres enseignements et en fonction des compétences acquises par l'élève pour lui permettre de dépasser ses difficultés.

La mise en place d'un service public de l'étude renforcé

Au collège, la mesure Devoirs faits est mise en œuvre depuis novembre 2017, et s'est ensuite amplifiée lors des rentrées 2018 et 2019 à partir des vacances d'automne. Conçue pour lutter contre les inégalités en dehors du milieu scolaire, elle permet aux élèves de bénéficier, au sein de l'établissement, avec l'appui des enseignants et en-dehors des heures d'enseignement, d'une aide pour effectuer leurs devoirs. Cette formule permet à la fois de travailler sur l'autonomie de l'élève mais également de bénéficier d'un suivi personnalisé et bienveillant pour approfondir certains points et recevoir l'aide nécessaire.

En raison du caractère inédit de l'année scolaire 2019-2020, la rentrée scolaire impose une vigilance pédagogique plus importante. La mesure Devoirs faits elle sera activée dès la première semaine de septembre dans les collèges de l'académie, à raison de 3 heures d'accompagnement aux devoirs par semaine pour chaque élève, portée à 4 heures pour les élèves de 6ème sur la période septembre-décembre. Les évaluations de 6ème constitueront un atout précieux pour déterminer les besoins des élèves.

En parallèle, les écoles qui le souhaitent pourront également proposer cet accompagnement aux devoirs aux élèves qui en exprimeront le besoin ou lorsqu'un professeur l'estimera nécessaire.

Des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires

En complément du service public de l'étude, les stages de réussite se sont fortement renforcés durant l'été 2020 et seront également proposés aux élèves lors des vacances d'automne dans certaines établissements.

Dès le début du mois de juillet ou à la fin du mois d'août, 353 établissements – répartis dans les 3 départements - ont ouvert leurs portes pour des stages de réussites (demi-journée de révisions et de soutien scolaire) afin d'accueillir près de 4800 élèves avant la rentrée scolaire.

Par ailleurs, 10 écoles et 57 collèges et lycées se sont engagés dans le dispositif Vacances Apprenantes qui proposait en juillet et août des activités ludiques et de soutien scolaire aux élèves volontaires. 33 des établissements impliqués se situaient en éducation prioritaire et 7 établissements participants sont implantés en zones rurales ou isolées.

En complément, certains établissements (6) ont organisé pour leurs élèves des séjours buissonniers de quelques jours alliant séjour à la campagne et activités pédagogiques.

L'éducation prioritaire, un enjeu central pour l'académie de Lyon

L'ESSENTIEL

- Première des priorités au sein de l'académie de Lyon, l'éducation prioritaire est un enjeu central pour l'académie où de fortes disparités subsistent entre les territoires. Le pilotage de l'éducation prioritaire doit être effectué au plus près des besoins d'une population, d'un quartier.
- Cette année, le dédoublement des classes en CP et CE1 est achevé et les efforts de l'académie se concentrent sur la grande section de maternelle (début des dédoublements ou allègement significatif des effectifs), le travail en réseau entre les écoles et les collèges d'un même secteur et la formation des professeurs, axes essentiels pour la réussite de tous les élèves.
- L'académie de Lyon compte 22% d'élèves en éducation prioritaire dans le premier degré et 20% dans le second degré.

L'académie de Lyon possède une forte diversité entre ces différents territoires, les problématiques et les objectifs différents selon les départements : partout la réussite de tous les élèves reste primordiale.

L'éducation prioritaire dans l'Ain

L'éducation prioritaire dans l'Ain est concentrée sur la circonscription d'Oyonnax où se situent les écoles et les deux collèges REP+, complétées par les 6 écoles et le collège du secteur d'Arbent en REP et, sur la circonscription de Belley, 4 écoles et un collège en REP.

Dans le 1er degré, tous les dédoublements CP et CE1 sont effectifs ; dans un tiers des écoles maternelles, le dédoublement des classes de grande section est effectif. Les résultats au DNB sont en augmentation dans les établissements classés en REP ou REP +, et la réduction des écarts entre les élèves de REP / REP + et les élèves des établissements non classés en zone d'éducation prioritaire devient progressivement une réalité (4 points d'écart en 2019).

Au regard du bilan des contrats de réseau, les trois objectifs fixés depuis la rentrée scolaire 2019 visent, dans le second degré :

- à soutenir et encourager l'ambition scolaire des élèves ;
- à accompagner les parcours dans le choix d'une orientation choisie ;
- à travailler l'exigence dans la classe.



Les deux lycées accueillant les élèves à la sortie de la troisième sont situés sur le même périmètre. A la faveur de la réforme du lycée, un réseau d'établissements a été constitué.

Ainsi, à la rentrée 2020, un rapprochement a été réalisé entre les deux lycées de façon à enrichir l'ensemble de l'offre de parcours, permettant à tous les élèves de bénéficier de l'ensemble des options proposées en classe de première, ainsi que des opportunités offertes par la dynamique du Campus des métiers et des qualifications, labellisé campus d'excellence. Toutes ces modalités visent à accompagner les élèves d'un territoire enclavé situé en éducation prioritaire vers l'excellence.

L'éducation prioritaire dans la Loire

L'éducation prioritaire est concentrée dans l'agglomération stéphanoise avec dix des douze réseaux ligériens. Plusieurs de ces réseaux comptent parmi les établissements socialement les plus sensibles de l'académie.

Dans les secteurs les plus fragiles du premier degré, le département réalisera le dédoublement de tous les CP et CE1, soit 223 classes en 2020 et poursuivra parallèlement l'abaissement des effectifs sur le niveau GS. En collège, les établissements bénéficient d'un taux d'encadrement renforcé.

Trois priorités seront déclinées en 2020 :

- L'accompagnement des professeurs sera renforcé (formation, suivi personnalisé) en mathématiques et en français pour améliorer la qualité des enseignements dans les classes charnières ou sensibles que sont les classes de Grande Section, CP et CE1 (notamment avec la crise sanitaire que nous avons connue) ;
- les collèges se mobiliseront autour du parcours « avenir » de manière à améliorer progressivement l'orientation vers les formations professionnelles industrielles d'une part et vers la voie générale après la seconde d'autre part (orientation poste 3ème et post 2nde, réduction des écarts « filles garçons », équilibre entre formations industrielles et formations tertiaires) ;

- une attention particulière sera apportée au pilotage des réseaux et au management des équipes par les principaux et les inspecteurs du premier degré.

L'éducation prioritaire dans le Rhône

Les écoles et collèges de l'éducation prioritaire sont organisés en logique de réseau : un collège et les écoles de son secteur relevant de l'éducation prioritaire. A la rentrée 2020, le département du Rhône comptabilise 16 réseaux d'éducation prioritaire (REP) et 16 réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+).

Des actions spécifiques de formation sont mises en place pour les réseaux d'éducation prioritaire où des formateurs dédiés à l'accompagnement des personnels en éducation prioritaire proposeront différentes formations. En partenariat avec la métropole de Lyon et les collectivités locales concernées, une formation « découverte pedestre du territoire » sera proposée en septembre aux personnels nouvellement nommés de certains réseaux, afin qu'ils puissent découvrir l'environnement de vie de leurs nouveaux élèves et la richesse du territoire, des partenariats et des acteurs locaux.

En parallèle, des plans de formations spécifiques pour les enseignants concernés par le dédoublement ont été mis en place. Ces formations sont centrées sur la lecture et la construction du nombre. De plus, des actions ont été menées auprès des professeurs de CE2 afin de garantir la continuité de l'effet des dédoublements sur la réussite des élèves.

Un partenariat est engagé depuis 2020 avec CANOPE afin de réaliser une série web-documentaire visant à valoriser des pratiques pédagogiques émergentes dans le contexte du dédoublement des classes et dont les effets sont constatés sur les réussites des élèves. Les premiers livrables sont prévus pour septembre 2020, avec une diffusion régionale voire nationale.

Depuis 2017, 531 classes ont été mises en place en CP et 485 en CE1 ce qui porte à 100% les classes dédoublées en zone d'éducation prioritaire dans le Rhône. Pour la ville de Lyon, cela représente 163 classes: 82 CP et 81 CE1.

Pour la rentrée 2020, la hausse des effectifs, en particulier en éducation prioritaire conduit à ouvrir 160 classes supplémentaires : 82 CP et 78 CE1.



Dans une logique partenariale, la déclinaison régionale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans une volonté déterminée de justice sociale. Le groupe régional travaillant sur la thématique « réussite scolaire » et pauvreté a mis en avant les axes à privilégier pour une réussite scolaire durable : ambition, culture, estime de soi, appui sur les parents. Des projets sont conduits en ce sens, et notamment le dispositif « En associant les parents, tous les enfants peuvent réussir » conduite par l'éducation nationale et la municipalité de Pierre Bénite en partenariat avec ATD ¼ Monde.

Les cités éducatives de l'académie de Lyon : un levier solide pour la réussite des élèves des quartiers prioritaires de la ville

La logique de mutualisation et de mise en cohérence est très présente dans les cités éducatives.

Cinq cités éducatives ont été labellisées en septembre 2019 dans l'académie de Lyon (Saint Etienne, Lyon 8, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin et Vénissieux/Saint Fons). Le label « cités éducatives » est signe d'efforts ambitieux, coordonnés entre différents partenaires et avec un engagement triennal.

Les cités éducatives de l'académie de Lyon bénéficient d'une dotation de 6,5 millions d'euros sur trois ans pour mettre en œuvre un projet et des actions s'inscrivant dans une logique de cohérence des différents temps de l'enfant : scolaire-périscolaire-extra-scolaire d'une part et de la petite enfance à l'insertion professionnelle d'autre part.

Des actions autour de la réussite et la persévérance scolaire sont proposées. Ainsi, un dispositif « bol d'air » favorisant l'ancrage scolaire sera proposé dans tous les collèges de la cité éducative de Vénissieux-Saint Fons.

Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap et des élèves à besoins particuliers

L'ESSENTIEL

- L'engagement de l'académie de Lyon dans la dynamique inclusive, en faveur de l'ensemble des élèves en situation de handicap et de l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers, constitue un axe important de la politique académique qui se renforce d'année en année.
- Cet engagement prend notamment appui sur un partenariat solidement installé avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et les associations d'usagers, représentant les familles d'enfants en situation de handicap.
- En lien avec les services départementaux de l'école inclusive créés à la rentrée dernière, un service académique de l'école inclusive verra le jour à la rentrée scolaire 2020 pour soutenir les équipes départementales et permettre une vision d'ensemble parfois nécessaire pour soutenir et accompagner les familles.

Les cellules d'écoute départementales ont été réactivées dès le mois de juin dans les 3 départements de l'académie de Lyon et seront opérationnelles jusqu'aux congés d'automne. Cette année, un numéro national unique 0 805 805 110 permet de faciliter l'accès des familles vers les cellules d'écoute départementales.

De plus, en cette rentrée, le nombre d'AESH (6 000 dans l'académie) sera encore renforcé pour poursuivre cet accompagnement avec 474 postes supplémentaires :

- 85 postes pour le département de l'Ain ,
- 115 postes pour le département de la Loire ;
- 274 postes pour le département du Rhône.

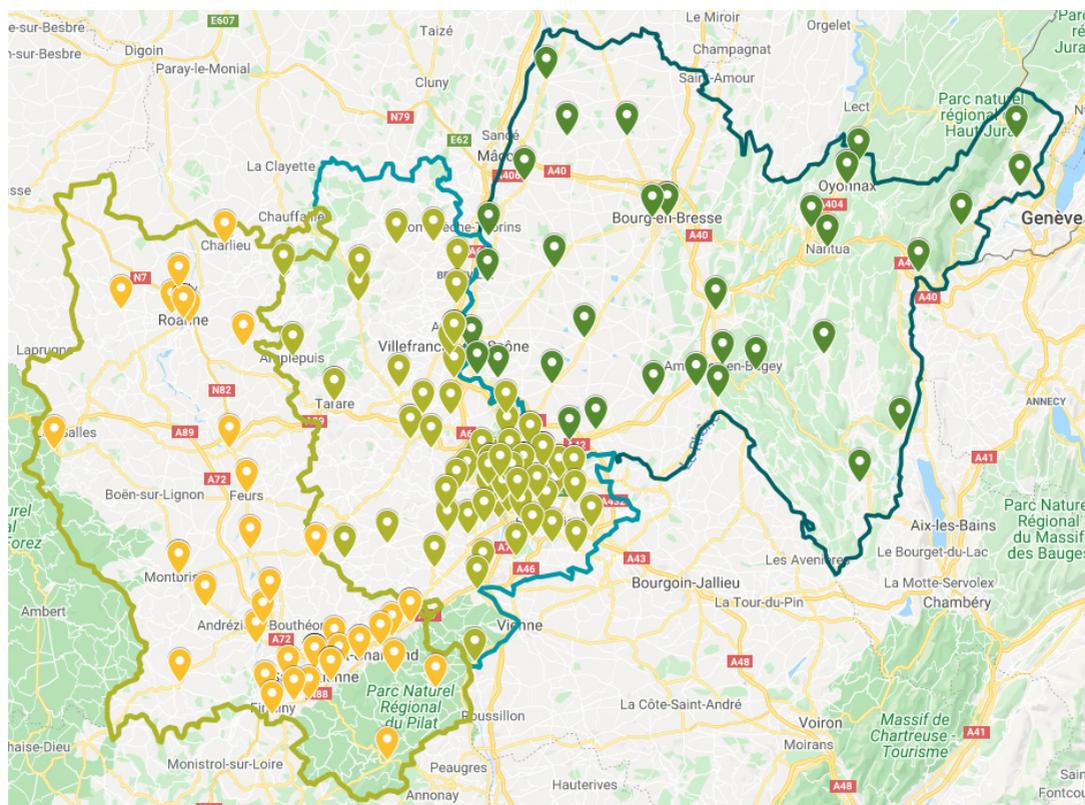
en 2019-2020, l'accompagnement des élèves sera amélioré à la prochaine rentrée avec la généralisation des Pôles Inclusifs d'Accompagnements Localisés (PIAL) sur l'ensemble des 3 départements de l'académie, en avance sur le calendrier fixé par le Gouvernement.

	PIAL publics	PIAL privés	PIAL publics et privés	TOTAL
Ain	18	1	17	36
Loire	14	3	32	49
Rhône	77	14	14	105
Académie	109	18	63	190

La généralisation et l'harmonisation des PIAL au sein de l'académie de Lyon

Après une première année d'expérimentation

Cartographie des PIAL



La poursuite du développement du réseau des ULIS dans l'académie

En parallèle, chaque année, de nouvelles ULIS sont créées au sein de l'académie, essentiellement dans le second degré. L'académie de Lyon a aussi la particularité de disposer des ULIS spécifiquement dédiées aux élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme et aux élèves sourds.

25 nouvelles ULIS sont créées à la prochaine rentrée avec une forte progression dans le département de l'Ain.



Les nouveaux dispositifs dédiés aux enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme

Dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement, l'ouverture d'unités d'enseignement maternelle autisme et d'unités d'enseignement élémentaires autisme de la rentrée scolaire 2019 à la rentrée scolaire 2022 a été actée.

A la rentrée scolaire 2020, la nouvelle UEM-A de la Loire sera implantée à l'école maternelle Beauregard de Montbrison avec l'association des PEP 42 comme support médico-social. Dans le Rhône, l'UEM-A sera implantée à l'école Claudel-Dumontet de Villefranche sur Saône avec un portage par l'association APAJH 69. Par ailleurs, l'Ain sera doté d'une UEE A dans la commune de Lagneux avec le soutien de l'association des PEP et la Loire mettra en place un dispositif d'autorégulation implanté dans deux écoles de St Etienne avec le soutien de l'association Chantelise..

Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et les enfants issus de familles itinérantes (EFIV)



Dès leur arrivée, les jeunes de plus de 6 ans, nouvellement arrivés en France, passent des tests de positionnement qui permettent d'évaluer leur niveau scolaire et leur degré de maîtrise du français. S'il se confirme qu'ils sont allophones (c'est-à-dire que le français n'est pas leur langue d'origine et qu'ils ont besoin de l'apprendre), alors ils peuvent bénéficier de dispositifs spécifiques, dont un accueil en UPE2A.

Les effectifs d'élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés ou en attente de scolarisation sont de près de 3000 dans le Rhône, environ 1400 dans la Loire et près de 1200 dans l'Ain.

L'accompagnement et la formation des enseignants de classe ordinaire et d'UPE2A, et des personnels de l'Education nationale est un enjeu majeur : le CASNAV propose des formations concernant la prise en charge des élèves et de leurs familles. Certaines de ces formations sont inter-degrés, d'autres sont inter-catégorielles, s'adressant à la fois à des enseignants en UPE2A et à ceux qui accueillent des élèves en classe ordinaire, de l'école primaire au lycée (général, technologique et professionnel), ainsi qu'à des personnels d'encadrement (CPE, Chefs d'établissement), des assistantes sociales, des psychologues de l'Education nationale, des directeurs de CIO,...

Les dispositifs Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE), co-financés (ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur) ont pour objectif de donner aux parents primo-arrivants les moyens d'aider leurs enfants dans la scolarité. Il s'articule autour de 3 axes : l'apprentissage de la langue française, une meilleure connaissance de l'institution scolaire et une meilleure compréhension des valeurs de la République et des usages de la société française. Les parents peuvent ainsi bénéficier de 60 à 120 heures de formation par an pendant 3 ans au maximum. Plus de 75 groupes sont constitués dans l'académie..

Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux

L'ESSENTIEL

- Avec l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans instauré grâce à la loi Pour une École de la confiance, l'école maternelle offre à chaque élève des conditions propices à son épanouissement et à la réussite de ses premiers apprentissages.
- L'acquisition du langage, déterminante pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux, prépare l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Le langage et le bien-être à l'école maternelle

Apprentissage du langage en maternelle

L'école maternelle, école de l'épanouissement et du langage, a une importance particulière dans la préparation des élèves aux apprentissages fondamentaux ultérieurs. À la fois objet et outil, l'apprentissage du langage doit permettre à chaque enfant de manipuler la langue avec aisance. Pour cela, il est nécessaire d'enrichir le capital lexical du jeune enfant, processus qui relève principalement de la langue orale, et de construire la syntaxe, qui permet d'ordonner les mots pour transmettre du sens.

La formation des enseignants est une priorité de l'académie, et l'apprentissage du langage en maternelle en constitue un axe fort, qui fait l'objet de propositions multiples et articulées : structuration de l'oral, construction du lexique (premier dans l'apprentissage de la lecture), enseignement de la compréhension sont proposés aux enseignants sur les temps d'anima-

tion pédagogique. En lien avec les mathématiques, avec les arts, avec les activités sportives, le langage prend toute sa dimension dans l'apprentissage et l'expression de la pensée.

Dans le département du Rhône, des modules de formation sont proposés, aux formateurs, aux enseignants, et aux binômes enseignants/ATSEM, dont la cohérence d'action est un élément clé de la réussite de l'école maternelle. Les Semaines de la maternelle, événement aujourd'hui majeur dans le paysage académique, sont chaque année l'occasion de conférences et de forums au service de ces objectifs fondamentaux.

Mieux se préparer à l'apprentissage des savoirs fondamentaux à l'école maternelle

Pour lutter contre la première des inégalités, celle devant le langage, l'apprentissage d'un vocabulaire précis et la découverte de la structure de la langue sont les priorités de l'école maternelle. Plus ces apprentissages langagiers

sont précoces et assurés, plus la réussite dans l'apprentissage de la lecture sera favorisée. Les premiers apprentissages mathématiques et l'exposition précoce aux langues étrangères font aussi l'objet de la plus grande attention.

Deux ouvrages de référence pour l'enseignement en maternelle

Deux ouvrages de référence sont mis à la disposition des professeurs en maternelle.

Le premier, **Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle**, propose aux professeurs des pistes dans la mise en oeuvre de démarches d'enseignement au service des acquisitions lexicales.

Le second, **Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle**, met l'accent sur les compétences à acquérir en maternelle pour entrer efficacement dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au CP.

Les professeurs peuvent également exploiter les ressources « **Je rentre au CP** » qui visent à améliorer les compétences des élèves dans la perspective de l'entrée au CP. Ces ressources concernent plus particulièrement l'année de grande section et donnent des indications aux professeurs pour développer les compétences nécessaires à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Assurer la sécurité affective des jeunes enfants

Pour soutenir le développement du jeune enfant et permettre son épanouissement, il importe de satisfaire ses besoins de sécurité et d'attachement.

L'école maternelle veille à donner aux élèves le cadre sécurisant nécessaire aux premiers apprentissages scolaires. Elle tient compte des besoins physiologiques des enfants et organise la journée scolaire en ménageant des temps de repos et des temps d'apprentissage dans une alternance équilibrée. Afin d'accompagner les professeurs qui débutent en maternelle, **un parcours de formation sera mis en ligne dans le courant de la prochaine année scolaire** : il leur permettra d'enrichir leur connaissance du développement du jeune enfant et, ainsi, de créer les conditions d'accueil propices à l'entrée efficace de chaque élève dans les apprentissages

Approfondir l'enseignement de la lecture et des mathématiques

Un enseignement rigoureux

La classe de CP est une année décisive. Dès le début de l'année, l'enseignement de la lecture y est intensif et systématique. L'enjeu est de conduire au plus vite les élèves à une automatisation des procédures de décodage, à une lecture fluente autonome et à la compréhension de ce qu'ils lisent.

Au CE1 et au CE2, les élèves poursuivent un apprentissage toujours très structuré de la lecture, de l'écriture et du vocabulaire, développant leurs compétences de compréhension à l'oral et à l'écrit, à partir de textes riches, diversifiés et de plus en plus longs.

En CM1 et CM2, l'étude de la langue, quotidienne, est mise au service de la compréhension et de la production écrite. La lecture et l'écriture font l'objet d'enseignements soutenus et réguliers pour enrichir les compétences des élèves, avec toute l'attention nécessaire, à l'oral comme à l'écrit. La lecture à voix haute demeure une activité centrale pour développer la fluidité et l'aisance tout au long de la scolarité élémentaire



Accompagner les élèves vers leur avenir

L'ESSENTIEL

- L'académie de Lyon se mobilise pour accompagner chaque élève vers la réussite de son avenir : aucun élève ne doit être laissé au bord du chemin et le suivi personnalisé de chaque élève est une priorité.
- Pour construire de façon progressive et éclairée leur projet d'avenir, les élèves ont besoin de temps, d'accompagnement et d'informations précises : les réformes des lycées mises en oeuvre et les outils mis à disposition répondent à cette exigence.
- Dans le cadre d'un temps dédié à l'orientation, les régions organisent désormais des actions d'information pour les collégiens et les lycéens, en lien avec les équipes éducatives.
- La dématérialisation des procédures facilite l'expression des choix par les familles.
- À la rentrée 2020, la mise en oeuvre de l'obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans permet de donner à chacun toutes les chances de s'insérer dans la société.

Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

L'essentiel " région académique "

- La persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire s'inscrivent dans le cadre d'une école bienveillante et constituent un enjeu humain, social et économique majeur. L'ensemble des acteurs de la région académique est fortement mobilisé sur ces questions depuis plusieurs années.
- La crise sanitaire a mis en lumière l'enjeu essentiel que représentait la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme : un plan régional de lutte contre le décrochage scolaire a été mis en place dans le contexte particulier du confinement.
- L'objectif est de mieux sécuriser les parcours, d'avoir une approche globale et concertée afin de repérer au mieux les jeunes dès les premiers signes du décrochage et d'intervenir au plus tôt pour mettre en place les solutions les plus adaptées.

La persévérance scolaire : agir dans l'établissement

Intervenir dès les premiers signes du décrochage et poursuivre le développement des stratégies éducatives et pédagogiques qui encourage la persévérance scolaire, c'est tout l'enjeu des politiques portées par l'académie.

Pour favoriser une prise en charge précoce, des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) sont mis en place dans chaque établissement. Ils permettent d'assurer une veille attentive et concertée tout au long du parcours de l'élève, en agissant au regard de son parcours scolaire.

Au cœur de ce dispositif, un référent « décrochage scolaire » est nommé dans chaque établissement. Il a pour mission de mobiliser et de coordonner l'action menée par les équipes éducatives.



La semaine de la persévérance scolaire, qui se tient du 22 au 26 mars 2021 dans l'ensemble de la région académique, sera un outil de valorisation des actions menées par les établissements en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Un plan régional de lutte contre le décrochage scolaire a été mis en place dans le contexte particulier du confinement lié à la crise sanitaire COVID-19. Prenant appui sur une forte mobilisation des chefs d'établissement, des équipes pédagogiques et des CIO, ont été repérés notamment :

- Les jeunes absents aux classes virtuelles mises en place par les enseignants ;
- Les jeunes injoignables / absence de contact avéré avec les enseignants et les autres personnels ;
- Les jeunes concernés par AFFELNET qui n'auraient pas fait de vœu.

Un tableau de bord régional a été constitué, et les élèves sont suivis, y compris après la rentrée scolaire, par des professionnels dédiés afin de s'assurer que chacun d'entre eux est et sera accompagné vers une poursuite de scolarité ou de formation. Les situations des plus fragiles sont étudiées dans des commission

multi-partenariales (Cellules de veille éducative, comités opérationnels de suivi mis en places dans tous les bassins d'éducation et de formation), avec notamment la présence des représentants des Missions Locales. Les jeunes de 3ème qui n'auraient pas d'affectation seront suivis plus spécifiquement par les services académiques et départementaux (tours suivants d'Affelnet, bourses aux places vacantes, sessions de suivi d'orientation...).

Par ailleurs, une seconde campagne d'affectation en octobre, pour des jeunes inscrits en classe de seconde professionnelle ou de 1ère année de CAP permet un « droit à l'erreur ».

En parallèle, afin de ne laisser aucun jeune sans solution, les réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) fédèrent les établissements et les dispositifs relevant de l'Education nationale susceptibles de proposer des solutions aux jeunes décrocheurs sur leur territoire (places vacantes, lycée de la nouvelle chance, GRETA...), en lien avec les 48 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Certains dispositifs accompagnements également les jeunes qui ont besoin de prendre un temps de réflexion ou de changer de voie : le dispositif « parcours aménagé de formation initiale » est proposé à des jeunes de 15 à 19 ans et leur permet de prendre du recul en sortant temporairement du milieu scolaire et/ou de l'établissement pour intégrer des activités dans le cadre d'un parcours aménagé spécifiquement pour lui combinant des temps de formation et des activités extrascolaires (stage en entreprise, service civique, etc.).

ZOOM ACADÉMIQUE

La MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) regroupe cette année 31 sites répartis sur les 3 départements, et occupe une place essentielle dans la prévention des sorties sans qualification. Son action se situe en amont et en aval de la rupture de formation. Les 43 coordonnateurs MLDS apportent leur expertise en matière de prévention et d'intervention et travaillent en relation avec de nombreux acteurs impliqués dans la formation et l'insertion des jeunes.

Comme chaque année des projets ont été mis en place par les coordonnateurs MLDS, tel « itinéraire », des ateliers artistiques animés par un danseur professionnel au Centre Chorégraphique National de Rillieux-la-Pape ont permis à une vingtaine de jeunes de la MLDS de découvrir la danse, d'aller à la rencontre de l'autre, de se mettre en lien et communiquer de manière différente.

Le lycée de la nouvelle chance (LNC), implanté au sein du Lycée des métiers Magenta à Villeurbanne, poursuit ses formations insérantes, fondées sur le principe de l'alternance. L'objectif est d'obtenir en 1 ou 2 ans un Baccalauréat Professionnel OU un CAP en 1 ou 2 ans.



En 2019-2020, 2129 entretiens de situation faits par les CIO, 752 jeunes ont été accueillis dans les modules de remobilisation de la MLDS et 74 jeunes au lycée de la nouvelle chance (LNC).

La plateforme gouvernementale jeuxaider.gouv.fr a été proposée aux jeunes durant le confinement pour leur permettre de valoriser leur parcours, mettre à profit leur confinement de façon constructive et solidaire, et de maintenir le lien.

Durant et après le confinement

Afin de suivre l'évolution de toutes les situations préoccupantes des jeunes injoignables ou en décrochage avéré pendant la période de confinement, les établissements ont été sollicités pour faire une remontée nominative auprès des CIO. A ce titre

688 Jeunes ont été signalés

dont **55 %** ont maintenu une poursuite de scolarité

et **16%** sont en accompagnement/recherche de solutions

Un nouveau **dispositif d'accueil renforcé de l'orientation dans le Rhône (DARO)** est créé dès septembre pour prendre en charge des

jeunes sans affectation au 3ème tour d'AF-FELNET, pour une durée de 5 semaines.

L'objectif est d'établir un bilan des compétences clés et des acquis scolaires, en vue d'accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation, pour leur faciliter la construction d'un parcours cohérent, et leur proposer des solutions scolaires ou éducatives adaptées. Le DARO sera animé par des coordonnateurs MLDS, des enseignants et des psychologues de l'Éducation nationale..

Mieux orienter les élèves

L'essentiel " région académique "

- Pour mieux répondre aux enjeux des différents territoires et bassin d'emplois et accompagner au plus près l'insertion des élèves dans le monde professionnel ou dans l'enseignement supérieur, l'orientation est désormais pilotée au niveau de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;
- L'orientation est un processus continu qui doit permettre à l'élève d'avoir une liberté de choix dans la construction de son parcours et de certains enseignements ;
- L'orientation doit être choisie et est placée au cœur du nouveau lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle.

Pour accompagner les élèves, les établissements organisent des actions en interne selon un programme d'information et d'orientation construit avec les professeurs principaux, le psychologue de l'éducation nationale référent et le chef d'établissement : journées portes ouvertes, deux semaines de l'orientation avec les établissements de formation, séances pédagogiques collectives, entretiens individuels...

ZOOM ACADÉMIQUE

Un plan de formation à l'orientation a permis de proposer au niveau académique à plus de 2000 professeurs principaux de 3ème, 3ème prépa pro, 3ème SEGPA et 2nde générale, technologique et professionnelle des formations sur la réforme du lycée, la transformation de la voie professionnelle et sur l'accompagnement à l'orientation. Ce cycle de formation concernera les enseignants des classes de première et de terminale en 2020-2021.

Pour tous les élèves de lycée professionnel, l'accompagnement à l'orientation est un volet important de la préparation des élèves à leur avenir à court, moyen et long afin de permettre aux élèves d'appréhender le milieu professionnel et de découvrir différentes voies.

En classe de Terminale professionnelle (CAP ou BAC), les élèves pourront choisir des modules en fonction de leur projet professionnel : « insertion professionnelle et entrepreneuriat » ou « Poursuite d'études ». Le choix du module ne conditionne aucunement leur choix personnel en fin d'année scolaire mais permet d'ouvrir leurs possibilités.

L'orientation vers l'enseignement supérieur et la plateforme Parcoursup

L'essentiel " région académique "

- Le cadre de la région académique permet désormais d'envisager la problématique de l'accès à l'enseignement supérieur dans une vision régionale renforcée ;
- le dialogue avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région permet une meilleure prise en compte des parcours des jeunes sur l'ensemble du territoire régional, en veillant à ajuster les capacités d'accueil à la fois aux besoins locaux et aux souhaits de mobilité des jeunes ;
- l'offre de formation de la région académique est très attractive, avec plus de 268 000 candidats en 2020, dont 107 000 originaires de la région académique.



La plateforme Parcoursup a intégré en 2020 l'ensemble de l'offre post-bac en apprentissage de la région, proposant ainsi plus de 10 700 places, pour des formations de type bac +2 ou bac +3. La prise en compte de l'augmentation des flux de nouveaux bacheliers a donné lieu à une augmentation de 765 places dans l'enseignement supérieur public, dont 492 nouvelles places en L1.



Parcoursup

L'offre de formation de la région académique est très attractive, avec plus de 268 000 candidats en 2020, dont 107 000 originaires de la région académique. Sur les 92 800 bacheliers de plus que l'an dernier au niveau national, la région Auvergne- Rhône-Alpes en décompte près de 6 000, et tous les opérateurs de l'Etat se sont mobilisés pour que chacun bachelier se voit offrir une formation post-bac à la rentrée 2020.

Obligation de formation pour les 16 / 18 ans

- Inscrit dans le plan pauvreté et consacré dans la loi pour une École de la confiance du 26 juillet 2019, une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans est désormais mise en place. La crise sanitaire que nous avons traversé intensifie cette nécessité de prendre en charge tous les élèves, dès la rentrée 2020 ;
- le pilotage de la mesure est assuré conjointement par le préfet de région et le recteur de région académique, avec le soutien du président du conseil régional.

La mise en œuvre de la réforme s'appuiera sur le renforcement des dynamiques partenariales avec les collectivités, à tous les échelons territoriaux, et avec l'ensemble des structures en contact avec des jeunes (Missions locales, aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée, centres d'information jeunesse, etc.) afin d'améliorer le repérage des jeunes de 16 à 18 ans concernés et d'identifier, sur chaque territoire, l'ensemble des solutions d'accompagnement qui peuvent être proposées.

La déclinaison territoriale de la réforme sera assurée sous l'impulsion des Préfets de département en lien étroit avec les IA-DASEN, et associera l'ensemble des partenaires concernés, collectivités locales, associations et toutes les structures locales qui peuvent contribuer au repérage et à l'accompagnement des jeunes.

Les acteurs de l'Éducation nationale sont entièrement mobilisés : chefs d'établissement, directeurs de CIO et psychologues de l'Éducation nationale, coordonnateurs de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), notamment dans le cadre des réseaux Formation Qualification Emploi (FoQualE).

Préparer les élèves à leur avenir et l'accès à l'enseignement supérieur

L'ESSENTIEL

- Pour s'insérer dans le monde contemporain, les élèves doivent disposer de compétences avérées dans la pratique des langues vivantes et dans l'usage du numérique. Ces enjeux supposent que leur parcours de formation soit continu sur toute la scolarité obligatoire et que les compétences acquises soient reconnues par des dispositifs fiables et performants : le plan langues et le service Pix se sont pleinement emparés de ces enjeux en articulant l'évaluation, le développement et la certification des compétences des élèves.
- À compter de cette année, tous les élèves de 3e se verront proposer un test numérique de positionnement en anglais et passeront la certification Pix ; à tous les élèves de terminale (voie générale et technologique en 2021, professionnelle en 2022) seront attribuées une certification de leurs compétences numériques et une attestation de langues vivantes.

Langues vivantes, une carte des langues intégralement revue pour la rentrée 2021

A la rentrée 2020 se poursuivra la mise en place des mesures d'accompagnement pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, de la maternelle au lycée, déjà engagées à la rentrée 2019. La carte des langues sera intégralement revue en cette rentrée pour une mise en œuvre à la rentrée 2021.

Dans le 1er degré, l'éveil aux langues en maternelle et l'apprentissage au quotidien se poursuivront. Les départements ont mis en place des modalités d'accompagnement des équipes d'enseignants. Des projets ambitieux en langue, de type EMILE -Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Étrangère- seront poursuivis, ou vont débiter, dans l'Ain (Pays de Gex), dans la Loire (territoire de Saint-Etienne) et dans le Rhône (7 écoles). L'apprentissage d'une langue vivante y sera ainsi renforcé grâce à l'enseignement de disciplines non linguistiques comme le sport, les arts, les sciences... en langue vivante étrangère.

A cette fin, la certification complémentaire DNL, ouverte aux enseignants du 1er degré pour la première fois en 2020, sera de nouveau encouragée en 2021, pour les professeurs des écoles, comme pour les professeurs de collège et de lycée et lycée professionnel.

Au collège, une certification en anglais des élèves de 3ème sera expérimentée en décembre 2020, dans 6 collèges des trois départements et concernera pour chaque établissement participant tous les élèves d'une classe de troisième apprenant l'anglais (LV1 ou LV2). La généralisation du test est prévue au troisième trimestre de l'année scolaire 2020-2021 et concernera tous les élèves de troisième apprenant l'anglais. Mesure majeure du plan langues vivantes, ce test vise à reconnaître le niveau des élèves sur l'échelle du CECRL et à améliorer l'enseignement des langues vivantes étrangères.

Au lycée, un nouvel enseignement de spécialité en anglais « Langues et cultures étrangères et régionales- anglais monde contemporain », sera proposé aux élèves de 1ère de l'académie, dans tous les lycées qui en auront fait le choix. Une attestation de niveau de maîtrise des langues vivantes présentées à l'examen

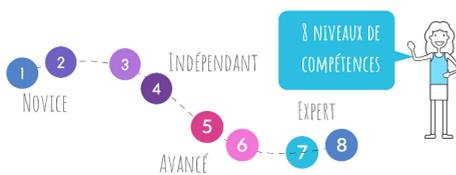
sera délivrée à l'ensemble des bacheliers 2021, au regard du niveau de performance atteint en fin de parcours au lycée.

En cette rentrée, l'ouverture de deux sections binationales Bachibac (espagnol), dans les lycées Aiguerande de Belleville et La Plaine de l'Ain à Ambérieu ; d'une section Esabac (italien) au lycée Honoré d'Urfé de Saint-Etienne ainsi que l'ouverture au cycle 2 de la section internationale britannique de l'école des Grillons (Lyon 9).

Numérique (PIX)

Après quatre années d'expérimentation et de co-construction, le cadre de référence des compétences numériques et le dispositif Pix seront généralisés dans les collèges et lycées pour cette année 2020/2021. Elle comprendra une première campagne de positionnement pour tous les élèves à partir de la 5e, l'introduction d'une certification des compétences numériques obligatoires pour les élèves de 3e et de terminale, et un accompagnement pédagogique innovant pour les enseignants au travers de la plateforme Pix Orga.

Le cadre de référence des compétences numériques définit seize compétences numériques attendues dans cinq domaines d'activité. Il propose huit niveaux de maîtrise progressive de ces compétences pour les élèves de l'enseignement scolaire



Les Cordées de la Réussite, un dispositif au service de l'égalité des chances

Lancées en novembre 2008, les « cordées de la réussite » ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives. Mis en œuvre à la rentrée 2016, les « parcours d'excellence » s'inscrivent dans la complémentarité des cordées de la réussite.

A la rentrée 2020, « cordées de la réussite » et « parcours d'excellence » fusionnent en un

seul dispositif sous l'appellation de « cordées de la réussite ». Dans la période actuelle, ces dispositifs prennent tout leur sens pour accompagner les élèves vers la réussite et les guider dans leurs choix d'avenir.

Les cordées de la réussite se sont largement développées dans l'académie, à l'origine 8 cordées, labellisées en 2009 et nous en comptons aujourd'hui 26, 24 dans le département du Rhône et 2 dans le département de la Loire. 15 établissements de l'enseignement supérieur sont mobilisés, 3 lycées à classes postbac, 78 établissements « source », et environ 4 500 élèves issus des LEGT, des LP et des collèges bénéficient de ce dispositif.

S'agissant des parcours d'excellence, 24 collèges (21 REP+ et 3 REP) et 3 lycées sont engagés.

L'académie de Lyon souhaite développer ce dispositif qui est un atout important de réussite dans le parcours d'un élève vers l'enseignement supérieur.

Une nouvelle terminale

Carte des enseignements de spécialité (ES) en première et terminale dans l'académie

La carte des enseignements de spécialité a été ajustée à la marge à la rentrée 2020. Les enseignements de spécialité ouverts en première à la rentrée 2019 se poursuivent à la rentrée 2020 en terminale.

Avec la création d'une nouvelle spécialité en langue, LLCE anglais monde contemporain, celle-ci est mis en place pour la rentrée 2020, en première chaque lycée qui a l'enseignement de spécialité LLCE anglais peut offrir LLCE anglais et/ou LLCE anglais monde contemporain.



87 %

des lycées publics offrent les 7 ES les plus courants à la rentrée 2020

95 % des établissements offrent une possibilité de choix entre au moins 7 ES

seul **3** établissements ont une offre d'ES inférieure à 7 (lycées Mimard à Saint Etienne, Mansart à Thizy et Sembat à Vénissieux)

37 % des lycées publics soit **24 établissements** proposent un enseignement de spécialité artistique

21 % des lycées publics soit **14 établissements** proposent Langue, Littératures et Cultures de l'Antiquité

60 % des lycées publics soit **39 établissements** proposent Numérique et Sciences informatiques

65 % des lycées publics soit **42 établissements** proposent Sciences de l'ingénieur



59,5 % des lycées privés sous contrat offrent les 7 enseignements de spécialité les plus courants dans leur établissement.

Ce pourcentage monte à 85.7% si on tient compte de la possibilité de suivre un des ES via l'Enseignement Catholique à Distance (ECAD).

31 % des lycées privés sous contrat soit **13 établissements** proposent un ES artistique

7 % des lycées privés sous contrat soit **3 établissements** proposent LLCA

47,6 % des lycées privés sous contrat soit **20 établissements** proposent NSI, hors ECAD

19 % des lycées privés sous contrat soit **8 établissements** proposent SI

Une première année pour le nouveau bac et mise en place de la nouvelle terminale dans l'académie

①

Choix des enseignements de spécialité en terminale dans les lycées

Dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, les élèves de première ont suivi durant l'année 2019-2020 trois enseignements de spécialité. En classe de terminale, deux de ces trois enseignements seront conservés.

Pourcentage d'ES abandonnés à la rentrée 2020 par rapport aux effectifs d'élèves qui suivaient cet ES en 1ère (lycées publics) :

Enseignement de spécialité abandonné en terminale	Lyon
Sciences de l'ingénieur	68%
Numérique et sciences informatiques	57%
Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	50%
Humanités, littérature et philosophie	50%
Mathématiques	38%
Sciences de la vie et de la terre	38%
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)	38%
Physique-chimie	27%
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	25%
Arts	16%
Sciences économiques et sociales	16%

②

Situation des "doublettes" choisies en terminale à la rentrée 2020 (lycées publics)

Principales « doublettes » choisies par les élèves rentrant en terminale à la rentrée 2020

Doublette enseignements de spécialité en terminale	Lyon
Mathématiques - Physique-chimie	22%
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques - Sciences économiques et sociales	14%
Physique-chimie - Sciences de la vie et de la terre	13%
Mathématiques - Sciences de la vie et de la terre	8%
Mathématiques - Sciences économiques et sociales	8%
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - Sciences économiques et sociales	6%
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	4%

③

Enseignements optionnels spécifiques de terminale (lycées publics)

100% des établissements vont offrir mathématiques complémentaires, 99% des établissements vont offrir mathématiques expertes (un seul établissement ne le proposera pas) et 55% des établissements vont proposer droit et grands enjeux du monde contemporain (36 lycées).

28% des futurs élèves de terminales souhaitent prendre un enseignement optionnel spécifique de terminale (13,8% Maths complémentaires, 9,6% Maths expertes et 4,6% DGEMC).

Première professionnelle

La transformation de la voie professionnelle renforce l'accompagnement proposé aux élèves pour leur permettre une plus grande liberté de choix, mais surtout un choix éclairé. L'accès en baccalauréat professionnel peut se faire soit après la classe de 3ème, soit après un CAP ou encore après une 2nde générale et technologique.

En baccalauréat professionnel, l'organisation de la classe de seconde par « famille de métiers » (14 familles ont été créées) va permettre à tous les élèves d'acquérir les premières compétences professionnelles nécessaires sur un secteur, de se professionnaliser et d'affirmer progressivement leur choix d'orientation sur une spécialité. L'idée est de proposer une 2nde professionnelle commune à plusieurs spécialités. De cette manière, l'élève pourra cette année-là bénéficier d'une orientation « progressive »

Une procédure d'affectation en première professionnelle sera mise en œuvre à chaque rentrée via Affelnet Lycée. Il est à noter qu'un lycée ne proposera pas toujours l'ensemble des spécialités d'une même famille de métiers. A partir de ce moment, l'élève sort du champ de la « famille de métiers », il a choisi une spécialité d'un baccalauréat précis, grâce à l'orientation progressive de la seconde « famille de métiers ».

En première professionnelle, l'élève peut faire le choix entre l'apprentissage et la voie scolaire. En voie scolaire, 6 à 8 semaines en milieu professionnel sont prévues dans le programme. L'apprentissage se met progressivement en place et sera disponible dans bon nombre de lycées professionnels.

Pour conclure, pour tout élève issu d'une seconde « Famille de métiers », l'enseignement qu'il a reçu pendant l'année de seconde lui aura permis d'affirmer son choix professionnel pour un baccalauréat professionnel spéci-

fique. Ainsi après une procédure d'orientation, il intégrera une classe de première professionnelle totalement dédiée à un seul bac professionnel.

Campus des métiers

L'essentiel " région académique "

- Le label « campus des métiers et des qualifications » permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau de partenaires qui développent une large gamme de formations professionnelles, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue. Ces formations sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activités à fort potentiel économique national ou régional ;
- à la rentrée 2020, ce sont 15 campus labellisés en région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- trois établissements de la région académique ont par ailleurs été récompensés du label « campus d'excellence » en février dernier : le Campus des métiers et des qualifications d'excellence Smart energy systems campus (académie de Grenoble), le Campus des métiers et des qualifications d'excellence design, matériaux et innovation DM&I (académie de Clermont-Ferrand) et le Campus des métiers et des qualifications d'excellence Plasticampus (académie de Lyon).

Des campus d'excellence

Le label « campus des métiers et des qualifications » permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau de partenaires qui développent une large gamme de formations professionnelles, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue. Ces formations sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activités à fort potentiel économique national ou régional.

Les campus d'excellence répondent ainsi à enjeu socio-économique territorial et national particulièrement stratégique. Des critères de labellisation ont été définis, qui portent spécifiquement sur les points suivants : rayonnement international et partenariat avec d'autres centres d'excellence européens et internationaux, lieu emblématique, lieu d'accueil et de formation aux savoir-faire et lien avec la recherche.

Pour soutenir les campus des métiers et des qualifications et accompagner le développement vers l'excellence, un financement du Programme Investissement d'Avenir (PIA) « Campus des métiers » doté de 80 millions d'euros a fait l'objet d'un appel à projets dès 2019. 4 campus de région académique sont, depuis 2020, lauréat du PIA :

- CMQ Design Matériaux et Innovation (académie de Clermont Ferrand) ;
- CMQ Smart Energy Systems (académie de Grenoble) ;
- CMQ Plasticampus (académie de Lyon) – le CMQ est également campus d'excellence ;
- CMQ lumière intelligente et solutions d'éclairage durables (académie de Lyon)

Carte des formations

L'essentiel " région académique "

- Impulsée par le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, la transformation de la carte des formations professionnelles initiales s'intensifie afin de prendre en compte le développement socio-économique de la région, le besoin d'emplois tout en apportant une réponse adaptée aux attentes des jeunes et de leur famille ;
- il s'agit d'un enjeu majeur pour la Région académique afin de proposer aux jeunes de la région des filières insérantes, d'avenir et cohérentes avec le tissu économique du territoire

Dans l'académie de Lyon, une carte des formations enrichie

Au niveau de l'académie de Lyon, l'évolution démographique particulièrement marquée sur les territoires de l'Ain et du Rhône d'une part, le regain d'intérêt des jeunes et de leurs familles pour les formations CAP et baccalauréat professionnel d'autre part, amène à la construction d'une réflexion autour de l'offre de formation professionnelle et des capacités d'accueil dans les établissements.

Ainsi à la rentrée 2020, 413 places supplémentaires ont été proposées pour l'académie de Lyon : 181 places en CAP sur des métiers en tension, 196 places sur des bac pro à fort potentiel d'insertion et 36 places en BTS tertiaire.

L'évolution de la carte s'est faite sur des adaptations de la capacité d'accueil face à la pression constatée de certaines formations et sur des ouvertures de sections sur des formations à potentiel insérant :

- Bac Pro logistique – Lycée A. Bérard - Ambérieu
- BAC Pro animation – Lycée B. Charvet- Saint Etienne
- Bac Pro transport – Lycée Privé Notre date des collines – Chazelles sur Lyon
- CAP opérateur logistique – Lycée A. Bérard - Ambérieu
- CAP accompagnement éducatif petite enfance – Lycée J. Lurçat - Lyon 8ème

- CAP accompagnement éducatif petite enfance – Lycée Privé Don Bosco - Lyon 5ème
- CAP accompagnement éducatif petite enfance – Lycée Pardé à Bourg en Bresse
- CAP accompagnement éducatif petite enfance – Lycée Privé Saint Ennemond – Saint Chamond
- CAP équipier de commerce – Lycée privé Jeanne d'Arc - Cessy
- CAP équipier de commerce – Lycée privé Saint Louis Saint Bruno - Lyon 1er
- Diplôme d'Etat d'aide-soignante – Lycée Marie Curie – Villeurbanne
- FCIL secrétariat juridique – Lycée privé Japy – Lyon 1er

Par ailleurs afin d'apporter des solutions de poursuite d'étude des jeunes bacheliers 2020, 53 places supplémentaires pour l'académie de Lyon ont été créées en juillet 2020 en accord avec le conseil régional et seront ajoutées à la carte des formations pour la rentrée 2020.

Outre des augmentations de capacités d'accueil de BTS déjà existants, s'ouvriront à la rentrée 2020 une classe de BTS Management opérationnel de la sécurité (MOS) au lycée Albert Camus à Rillieux-la-Pape et une FCIL maintenance des installations oléo pneumatiques et hydrauliques au Lycée Louis Armand à Villefranche sur Saône.

Le développement de l'apprentissage en région académique AURA

- Le développement de l'apprentissage s'appuie sur la loi du 5 septembre 2018 sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a modifié en profondeur le cadre du développement de la formation professionnelle ;
- les dispositifs de développement de l'offre en apprentissage se sont adaptés aux réalités des territoires de chaque académie sous le pilotage du rectorat de région académique ;
- les principes retenus sont identiques : toute formation en apprentissage préparant un diplôme s'appuie sur l'offre éducative de l'établissement sous la responsabilité pédagogique du chef d'établissement garantissant ainsi la maîtrise de savoirs fondamentaux, de compétences générales et professionnelles, gage d'employabilité et de poursuite d'études ;
- dans la période économique et sanitaire que connaît le pays, il s'agit d'un enjeu essentiel pour la relance économique ;
- sur l'ensemble de la région académique, plus de 4 000 élèves ont demandé une formation en apprentissage après la 3ème et plus de

18 000 élèves sur Parcoursup après la terminale.

Sur l'académie de Clermont-Ferrand, l'apprentissage se déploie en s'adossant sur le GIP académique avec l'appui du réseau des GRE-TA.

Sur les académies de Grenoble et Lyon, les CFA académiques disparaissent, chaque GRE-TA est porteur de l'offre en apprentissage pour les lycées.

Les principes retenus, quelle que soit l'organisation opérationnelle, sont identiques : toute formation en apprentissage préparant un diplôme s'appuie sur l'offre éducative de l'établissement sous la responsabilité pédagogique du chef d'établissement garantissant ainsi la maîtrise de savoirs fondamentaux, de compétences générales et professionnelles, gage d'employabilité et de poursuite d'études.

Ce nouveau cadre a permis de développer le nombre d'apprentis en EPLE à hauteur de 20 % (5 101 en 2019 contre 4 223 en 2018).

Le plan de relance de l'apprentissage suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire a impacté profondément l'économie et par voie de conséquence, la formation par apprentissage. Pour y faire face, le gouvernement a initié le 4 juin dernier un plan de relance.

La région académique est particulièrement soucieuse de la garantie pour les jeunes qui ont fait le vœu de se former en apprentissage sur Affelnet ou Parcoursup de recevoir une proposition.

Dans ce contexte, les priorités de la région académique sont les suivantes :

- de partager sur la mise en œuvre des différentes dispositions du plan de relance de l'apprentissage annoncé par la ministre du travail
- de renforcer l'échange d'informations sur les demandes des jeunes actuellement en formation qui ont émis sur la plateforme affelnet entre autre, le vœu de poursuite d'étude en apprentissage
- de coordonner les moyens d'intervention afin de mettre en relation les demandes et les besoins des jeunes et les offres des entreprises.

Par ailleurs, dès la rentrée de septembre 2020, le consortium chambre consulaires, chambre de l'agriculture, l'AGEFIPH, les missions locales, pôle emploi et la région académique déploient le dispositif prépa apprentissage permettant de faciliter l'accès à l'apprentissage et sécuriser le parcours des apprentis.

Ce projet prévoit d'accompagner dans ce dispositif 1000 jeunes sur deux ans.

Le Plan jeunes : 1 jeune, 1 solution

Des poursuites d'études supplémentaires dans les lycées en BTS et en CAP

5700 places supplémentaires pour des formations professionnalisantes en BTS.

3 600 places supplémentaires en année de spécialisation (formations d'initiative locale et mentions complémentaires) en 2020/2021.

2 400 places supplémentaires en 2020/2021 pour les diplômés de niveau IV ou plus qui souhaitent se rediriger vers un secteur professionnel via un CAP en 1 an (notamment dans les métiers d'art).



Impact attendu pour la rentrée 2020

11 700
formations
supplémentaires
dans les lycées
en BTS et
en CAP 1 an

Un CAP en 3 ans pour les élèves en difficulté en fin de première année

- Pour les élèves en difficulté à l'issue de leur 1^{re} année de CAP, **la 2^e année pourra être étalée sur deux ans** (rentrées 2020 et 2021)
- L'élève suivra alors **18 h de cours hebdomadaires au lieu des 36 prévues normalement, dont 9 h en groupe** afin d'individualiser le suivi et la formation.



Impact attendu

4 800
élèves bénéficiaires
(soit 8 % des effectifs
de première année
de CAP)

Une augmentation inédite du nombre de postes de volontariat de Service civique



Impact attendu

100 000 missions supplémentaires en 2020 et 2021 (20 000 en 2020 et 80 000 en 2021)

9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

au bord de

quelques

donc

a

maux de la m





2

AU PLUS
PRÈS DES
PERSONNELS

Parachever la GRH de proximité

L'ESSENTIEL

- La GRH de proximité propose une nouvelle offre de services au plus près des demandes et des besoins des personnels mais également au plus près territoires.
- Cette nouvelle dimension de la GRH apporte l'opportunité d'une organisation qui concourt aussi à la qualité de vie au travail, la montée en compétences et la construction de parcours professionnel.

La GRH de proximité se déploie sur tout le territoire de l'académie

La GRH de proximité se décline autour de trois thématiques :

- l'accompagnement individualisé des agents qui le souhaitent ;
- l'appui RH de premier niveau aux responsables hiérarchiques locaux dans la gestion managériale de leur établissement ou de leur circonscription ;
- l'interaction avec l'environnement institutionnel de l'Éducation Nationale et les bassins d'emplois locaux pour y trouver des pistes de mobilité pour les personnels et pour identifier des ressources au sein des viviers locaux.

La GRH de proximité a été expérimentée sur trois territoires de l'académie en 2018/2019 et a été généralisée pour l'ensemble des personnels de l'académie depuis octobre 2019.

Trois agences départementales ont été créées

à la rentrée scolaire 2019, localisées dans chacun des départements de l'académie et pilotées par un DRH de proximité, adjoint au DRH académique, qui assure le déploiement du service au niveau du département.

Les conseillers RH de proximité contribuent également à cette organisation en intervenant dans des lieux identifiés hors cadre hiérarchique ou institutionnel pour assurer un accompagnement individualisé, dans le strict respect des règles de confidentialité. Ils se déplacent pour aller au plus près du bénéficiaire et interviennent dans des tiers lieux, dans les 3 départements.

Une plateforme numérique efficace

La plateforme numérique - PROXI-RH – conçue par l'académie de Lyon et étendue à l'échelon national permet de centraliser et traiter les demandes individuelles des personnels. Cet outil d'intermédiation recueille directement les questions des personnels et leur besoin en

termes d'accompagnement et garantit la possibilité de dialoguer de façon sécurisée, en respectant les règles du RGPD et permet d'apporter une réponse personnalisée à chaque demande dans un délai de quarante-huit heures.

Cette nouvelle offre de service est appréciée notamment par les personnels du fait de sa proximité géographique et temporelle

L'objectif d'offrir un rendez-vous à chaque personne qui le demande dans des délais acceptables sur son territoire a pu être atteint cette année malgré les difficultés occasionnées par la crise sanitaire.

L'académie de Lyon a ainsi mis en œuvre une démarche de gestion humaine et qualitative des ressources dans une volonté de valorisation de la richesse humaine avec cette nouvelle offre de service de RH de proximité.

L'accompagnement individualisé des personnels qui le souhaitent pour ce qui concerne les parcours de carrière, de formation et d'évolution professionnelle a été mis en place avec un certain succès.



Dans l'académie de Lyon



3 agences départementales
installées au sein des collèges Vaugelas de Meximieux, Jules Valles de Saint-Etienne et Ampère de Lyon

3 DRH de proximité

1 730 saisines

3 conseillers RH de proximité
3 à 100% et 3 sur des postes hybrides adjoints gestionnaire EPLE/conseiller RH

82 % des demandeurs sont des enseignants

Mieux former les professeurs

L'ESSENTIEL

- La formation des personnels tient une place essentielle. Elle est le levier d'accompagnement du changement et d'amélioration de l'efficacité du système éducatif au service de la réussite des élèves et de l'épanouissement des personnels. Elle permet tout à la fois la montée en compétences des personnels et l'ouverture d'évolution des carrières.
- Pour atteindre ces objectifs, l'académie de Lyon s'est engagée dans une stratégie volontariste en faveur de la mise en place d'un véritable écosystème de formation.
- Le schéma directeur sur lequel s'appuie l'académie de Lyon s'adresse à l'ensemble des personnels de l'État qui participent au service public de l'éducation : personnels administratif, technique, de santé, social, enseignant, d'éducation, d'orientation, d'accompagnement, d'encadrement, du premier comme du second degré.

Plan académique de formation continue des personnels

Le plan de formation continue académique des personnels du premier et du second degré, piloté par la délégation académique à la formation, innovation, expérimentation (DFIE), propose de nouvelles ingénieries mises en œuvre dès septembre 2020 : évaluation systématique de toutes les actions de formation à court et moyen termes et démarche qualité, ouverture de formations du plan académique de formation au fil de l'eau toute l'année scolaire en fonction des besoins des personnels, poursuite du développement des formations d'initiative locale au plus près des besoins des structures scolaires et des territoires, mise en place du continuum de formation initiale/continuée avec l'INSPé, pilotage académique des plans de formation continue des personnels du premier degré, nouvelles formes de formation porteuses de nouvelles formes scolaires dont les actions locales disciplinaires.

L'ensemble des propositions et réponses à la demande de ce plan académique de formation sera mis en œuvre en étroite partenariat avec les institutions nationales de formation dans le cadre d'une plateforme d'interface : **le nouveau pôle de professionnalisation.**

La mise en œuvre du plan académique de formation du premier degré (PAF1D)

La rentrée scolaire 2020 inaugure la mise en place d'un plan académique de formation en faveur des personnels du premier degré (PAF1D) : professeurs des écoles, néo-directeurs et formateurs. La mise en œuvre de ce plan académique de formation s'articule avec celle du schéma directeur de la formation continue de l'ensemble des personnels de l'Education nationale et repose sur plusieurs principes :

- le continuum : en étroite collaboration avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé), le plan académique de formation du premier degré s'organise dans la continuité entre formation

initiale, continuée et continue ;

- l'adaptation et la cohérence : le plan académique de formation du premier degré prend en compte les besoins exprimés par les équipes de terrain ;

- l'innovation : dans l'esprit des conclusions des assises de la formation continue de mars 2019, le plan académique de formation du premier degré contribue au renforcement de nouveaux procédés de formation et par des perspectives de certification et de diplomation de la formation continue des personnels

- la mutualisation : le plan académique de formation du premier degré associe toutes les équipes de formatrices et formateurs de l'enseignement scolaire, des universités, de l'Inspé, des partenaires extérieurs dans une démarche collaborative ;

- l'explicitation : Les inspectrices et inspecteurs de l'Education nationale garants de la qualité des enseignements au sein de leur circonscription mettent en œuvre le plan académique de formation du premier degré en articulation leurs choix avec les plans départementaux et de circonscription. Ils rendent lisibles les objectifs, l'organisation et le fonctionnement.

L'offre académique dédiée à la formation des professeurs des écoles englobe trois entrées distinctes mais complémentaires dans lesquelles l'inspecteur de l'Education nationale pourra puiser pour enrichir le plan de formation de sa circonscription :

- les actions de formation relevant des plans nationaux français et mathématiques ;

- les actions de formation locales nommées actions locales disciplinaires (ALD), formations d'initiative locale à vocation transversale (FIL), actions locales prioritaires (ALP interdegré) ;

- une offre académique avec une palette d'actions de formation disciplinaires et transversales est proposée en réponse aux besoins identifiés en amont par les inspecteurs et conseillers pédagogiques des 3 départements. Des thématiques prioritaires communes de formation sont d'ores et déjà prévues parmi lesquelles : **école inclusive et PIAL, relation école/familles, évaluation des élèves, usage des pédagogies hybrides...**

La formation des néo-directeurs

Les futurs directeurs d'école bénéficient d'une formation statutaire inaugurée dès la fin de l'année scolaire précédant leur entrée en fonction. Le contexte sanitaire nécessite une adaptation des modalités habituelles de formation et un accompagnement renforcé des directeurs d'écoles.

Dans cette perspective, la délégation académique à la formation, à l'innovation et à l'ex-

périmentation (DFIE), en partenariat avec la délégation académique au numérique (DANE), propose à tous les néo-directeurs des trois départements des temps d'accompagnement à distance, collectifs et individuels, sur demande. Cette « hotline académique », déployée sur la plateforme institutionnelle M@gistère, pourra être activée directement par le néo-directeur, en tant que de besoin, dès la rentrée mais également tout au long de l'année scolaire. Un réseau de formateurs, d'experts issus des trois départements et des services rectoraux est constitué pour répondre directement et rapidement à la demande exprimée.

La formation des formateurs (F2F)

La constitution des équipes plurielles de formatrices et formateurs issus de l'enseignement scolaire, de l'Inspé et des universités nécessite la mise en place d'un plan ambitieux de formation à leur intention lequel s'articule sur trois entrées :

- la poursuite du déploiement du plan mathématiques avec la formation des conseillers pédagogiques référents mathématiques et des référents mathématiques de circonscription ;

- la mise en œuvre du plan français

- l'organisation d'un séminaire de formation de formateurs par trimestre : le premier séminaire sera ancré sur la problématique de l'accompagnement des équipes enseignantes dans un contexte d'enseignement à distance.

Le plan de formation de formateurs adossé au plan académique de formation du premier degré sera piloté en étroite partenariat avec les départements, les circonscriptions, l'Inspé, l'institut français de l'éducation.

Plan Mathématiques

Dans la continuité de la mise en œuvre des mesures préconisées par le rapport Villani-Torossian en février 2018, et du plan qui en a découlé, le plan mathématiques déployé lors de cette rentrée vise le renforcement des compétences des élèves dans cette discipline, par une formation continue approfondie des enseignants du premier degré.

Après les deux années écoulées, le plan peut s'appuyer dans l'académie sur plus d'une cinquantaine d'enseignants référents mathématiques de circonscription, en charge de la formation continue des professeurs des écoles sur le long terme. Ces référents ont eux-mêmes bénéficié de 20 journées de formation au total, réparties sur les années scolaires 2018-2019 et en 2019-2020. Cette formation, disciplinaire et en appui sur la richesse du milieu lyonnais de la recherche, a permis de construire des compétences didactiques et

pédagogiques, mais également de formateurs. Elle se poursuivra par 11 nouvelles journées de formation pendant l'année scolaire 2020.

Les référents mathématiques de circonscription seront ainsi au service du plan mathématiques, qui prévoit que tous les professeurs des écoles bénéficient, tous les six ans, de l'équivalent d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (5 jours), auxquelles s'ajoutent, les quatre autres années, les heures annuelles d'animations pédagogiques. Les différents champs des mathématiques y seront abordés, avec un important focus sur la résolution de problèmes.

Dans le même temps et sur les mêmes bases, l'année scolaire 2020-2021 verra le développement d'un plan visant le collège.

Par ailleurs, les laboratoires de mathématiques en lycée, implantés au nombre de 9 dans l'académie, sont des lieux de recherche et d'autoformation pour les enseignants de ce niveau. Ils seront développés au collège, avec l'ambition de créer des lieux ouverts également aux enseignants du premier degré.

Les clubs périscolaires sont également un levier important pour le développement des compétences en mathématiques. Une centaine de clubs sont déjà en fonctionnement dans les collèges et lycées de l'académie, proposant des activités mathématiques, numériques, de logique ou de jeux de stratégie. Ils ont vocation à se développer également dans le premier degré.



Le Grand forum des mathématiques vivantes, qui aurait dû se tenir à Lyon au mois de mai 2020, a été reporté au mois du 10 au 13 mars 2021 du fait de la crise sanitaire. Il réunira plusieurs centaines d'enseignants des premier et second degrés, pour trois jours de conférences et d'ateliers, et constituera pour tous un temps fort de formation et d'échange.

Enseignement de la lecture - Plan Français - point sur la mise en œuvre sur 2020-21

Le « plan français » est un modèle de formation innovante basée sur la formation par les pairs. Il est basé sur un accompagnement dans la durée et sur un renouvellement partagé des gestes professionnels des professeurs des écoles et des formateurs.

Il introduit un nouveau modèle de formation : la "constellation". Le travail s'effectue au sein d'un groupe réduit de six à huit professeurs, animé par un formateur de proximité et installé au plus près des classes. Avec le Plan français, tous les professeurs bénéficieront tous les

six ans d'une formation intensive sur l'enseignement du français de dix demi-journées (5 jours) étalées sur une année scolaire et le travail engagé sera prolongé sur les L'INSPE pourra apporter un appui à la mise en œuvre de ce plan français.

Favoriser la mobilité internationale des professeurs

Dans le cadre des consortia Erasmus+ de la Région Académique plus de 600 enseignants et personnels ont bénéficié d'une mobilité de formation dans l'un des 33 pays du programme. Le type de mobilités relève des stages en entreprise ou en organisme de formation, la durée des mobilités est en moyenne de 5 jours. Pour les enseignants, les objectifs sont de mettre en commun ce qui a été acquis lors des mobilités afin d'améliorer la pratique au quotidien dans chaque établissement, de prolonger dans l'avenir les mobilités par le développement de pratiques collaboratives et ainsi établir une coopération transfrontalière pérenne avec les partenaires étrangers. Ainsi les consortia Erasmus+ permettent de donner une vraie dynamique aux enseignements et valorisent ainsi les parcours des professionnels des enseignants.

Une « attestation académique de compétences » a été mise en place en 2019. Elle valide les acquis de la mobilité. Les personnels qui effectuent une mobilité de formation ou d'enseignement dans le cadre des consortia académiques peuvent désormais bénéficier d'une reconnaissance formelle des compétences acquises lors de leur mobilité.

A terme, ce sont de vrais parcours d'excellence qui sont amenés à se construire dans lesquels l'ensemble des acteurs sera bénéficiaire. Les échanges entre professionnels du consortium et avec leurs partenaires européens prennent appui sur la mise en place de pratiques pédagogiques innovantes dans lesquelles nos établissements sont déjà impliqués. L'ouverture et la réflexion induites par les mobilités s'inscrivent donc dans une stratégie de réussite scolaire de nos jeunes, de meilleure implication professionnelle, d'enrichissement personnel et d'élargissement de l'employabilité sur le marché du travail.







3

AU PLUS
PRÈS DES
TERRITOIRES
ET DES
FAMILLES

Dessiner une école pour chaque territoire : la ruralité et le déploiement du plan internat

L'ESSENTIEL

- La ruralité dans l'académie de Lyon recouvre des réalités géographiques, démographiques, économiques et sociales multiples qui nécessitent une adaptation de l'offre scolaire au plus près des besoins des territoires.
- Dans l'académie de Lyon, le travail avec les collectivités locales dans les zones de ruralité des 3 départements est fortement engagé afin de proposer une offre attractive, à la fois dans les écoles de l'académie et dans les établissements du secondaire.
- Une attention particulière est portée à ces territoires afin d'accompagner les élèves vers la réussite.

L'Ain

Le département de l'Ain se caractérise par de forts contrastes géographiques, alternant moyenne montagne, plateau, plaine, ce qui influe sur la densité démographique. Ainsi, à la rentrée 2020, la population scolaire est globalement en baisse dans le 1er degré et demeure en hausse dans le 2nd degré. Par ailleurs, des zones denses existent dans le sud du département (attractivité de la métropole lyonnaise), au nord-ouest (influence de Mâcon), à Bourg en Bresse, cœur de la CA3B (communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse), autour de communes nouvelles comme Vaise-rhône ou encore, au nord-est, le pays de Gex (attractivité de la métropole genevoise).

De ce fait, s'il existe bien **226 écoles** (sur les **460** que compte le département) situées dans des communes rurales de moins de 5000 habitants, elles sont rarement dans une problématique de perte d'effectifs. En tout état de cause, aucune fermeture n'a eu lieu cette année sans accord préalable du maire.

Pour celles situées dans des territoires plus isolés de moyenne montagne, de la Bresse ou de la Dombes, une réponse en terme de RPI ou d'école de territoire est favorisée. **32 RPI** regroupent **70 écoles** et **6 écoles** sont situées en

Zone de revitalisation rurale (ZRR). Les écoles relevant d'un RPI bénéficient de repères d'examen favorables en matière d'ouverture ou de fermeture de classe.

Quant au 2nd degré, les **51 collèges** qui maillent le territoire sont en augmentation d'effectifs ; 3 ont moins de 300 élèves et 2 moins de 400, 5 ayant 800 et plus, la moyenne étant de 595 élèves. L'allocation progressive de moyens permet de prendre en compte la dimension de ruralité ou d'isolement et de répondre aux besoins de collèges situés en territoires ruraux

La Loire

La Loire compte des territoires ruraux, le plus souvent en zone de montagne. Cela représente **215 écoles publiques** pour un total de **824 classes** et **8 collèges publics**, plus spécifiquement quatre d'entre eux.

En premier comme en second degré, les moyens alloués pour l'année 2020-2021 permettent de tenir compte de la spécificité des territoires ruraux et de maintenir des conditions de scolarisation optimales. Ainsi, en premier degré, aucune fermeture de classe n'a

été décidée sans l'accord du maire de la commune concerné, les équipes de circonscription accompagnent les écoles pour améliorer la scolarisation des enfants à besoins éducatifs et pédagogiques particuliers, des accords ont été signés entre le directeur académique et des maires pour renforcer les organisations scolaires sur des territoires isolés. Un effort particulier est porté sur les questions d'équipement (numérique, plan bibliothèque, etc.).

En collège, les moyens ont été renforcés dans les établissements concernés grâce à la prise en considération de la ruralité dans les calculs de dotation (allocation progressive des moyens) et au soutien apporté à la politique d'ouverture, principalement le volet artistique et culturel et le volet « orientation ». Ce soutien est mené en coopération avec le département, cosignataire des contrats d'objectifs.

Les lycées ruraux, comme le lycée de Boën-sur-Lignon, bénéficient d'une dotation complémentaire qui leur permet de proposer une offre de formation de qualité.

Ce fort soutien aux territoires ruraux doit aboutir à une amélioration des résultats des élèves en deux domaines : une meilleure maîtrise des connaissances et des compétences attendues (résultats aux évaluations CP, 6ème, 2nde – résultats aux épreuves du DNB – résultats en fin de seconde générale et professionnelle), notamment pour les enfants socialement et culturellement fragiles. Le second objectif est une augmentation de l'ambition scolaire de ces mêmes populations scolaires avec des taux de passage en première générale un an après la troisième comparable à celui des autres publics scolaires.

Déploiement du plan internat

Le plan internat du XXI^e siècle traduit la nouvelle politique publique de l'internat impulsée par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. Puissant vecteur d'égalité sociale, l'internat contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales.

L'académie de Lyon s'attache à la mise en œuvre de ce plan national. Elle dispose d'une capacité d'accueil de **7300 places**, ouvertes à hauteur de 80% pour les élèves scolarisés dans le 2nd degré et 20% au bénéfice d'étudiants en cursus scolaires post baccalauréat.

Tout élève volontaire doit pouvoir être accueilli dans l'un des cinquante-six internats de l'académie. Trois internats implantés dans le département de la Loire sont dédiés aux collégiens.

Dans chaque département, un internat d'EREA apporte une plus-value éducative au

projet de formation professionnelle des élèves. Pour les lycéens et les étudiants, trente lycées de voie GT et vingt lycées de voie professionnelle assurent par l'internat un environnement favorable pour réussir leur parcours d'étude.

Garantir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement pédagogique et éducatif

A ces fins, la politique académique qui se met en place à partir de la rentrée 2020 s'articule autour de trois axes :

- adapter les modalités de scolarisation avec internat pour répondre à la diversité des besoins sociaux : l'ensemble des projets pédagogiques et éducatifs d'internat auront fait l'objet d'une consolidation pour la rentrée scolaire 2022
- assurer aux élèves internes un parcours scolaire intégrant leurs ambitions personnelles ou professionnelles : les internats sportifs, culturels, de réussite et d'excellence actualiseront leurs objectifs, leurs contenus et leurs modalités de sélection
- contribuer au développement local en devenant une ressource de territoire : renforcement du partenariat avec les collectivités territoriales et d'alliances éducatives qui concourent aux objectifs du projet pédagogique et éducatif d'internat.

D'ici 2022, un internat d'excellence sera labellisé dans chacun des trois départements, marquant ainsi une politique éducative académique qui promeut la réussite, l'autonomie et l'épanouissement pour tous.

Développer le numérique éducatif

L'ESSENTIEL RÉGION ACADÉMIQUE

- La crise sanitaire a mis en évidence le caractère incontournable du numérique éducatif pour proposer des solutions au service d'une meilleure réussite de tous les élèves.
- C'est dans cette dynamique que le service régional du numérique éducatif se prépare pour accompagner les équipes pédagogiques au cours de la nouvelle année scolaire. Les nombreux outils, les équipements, les ressources permettront d'aider les enseignants à développer des situations d'apprentissage prenant en compte le besoin de différenciation et de personnalisation des parcours..
- Les partenariats avec les collectivités territoriales, l'enseignement supérieur et la recherche, les associations, les entreprises de l'Ed'Tech sont nombreux.
- Les États généraux du numérique éducatif qui se déclineront localement sur l'ensemble de la région académique entre mi-septembre et mi-octobre vise à faire partager les nombreux acteurs sur les réussites et les points d'amélioration en matière de numérique éducatif.

Les États généraux du numérique dans l'académie de Lyon, un levier de déploiement du numérique

La période de crise sanitaire et de confinement a fortement mis en avant les usages du numérique pour assurer la continuité pédagogique. À la demande du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des sports, des États généraux du numérique pour l'éducation (EGN) sont organisés localement pour tirer tous les enseignements éducatifs et administratifs de cette période et valoriser les réussites pour renforcer la stratégie numérique de l'Éducation nationale.

Ces EGN comprennent plusieurs chantiers coordonnés :

- Une concertation nationale ouverte à tous
- des retours d'expérience de la part de la communauté éducative
- des États généraux du numérique territorialisés en académie organisés sous l'égide des recteurs de régions entre le 14 septembre et le 16 octobre 2020.
- des États généraux du numérique au niveau national et international à Poitiers les 4 et 5

novembre 2020 qui feront la synthèse des états généraux en territoire.

Le principe des États généraux du numérique territorialisés est d'installer une dynamique de concertation locale à travers des rencontres de régions académiques et académiques.

Les États généraux du numérique territorialisés (EGNT) se tiendront entre le 14 septembre et le 16 octobre 2020. À l'issue de ces EGNT académiques, une synthèse de région académique sera produite afin d'alimenter les EGN niveau national afin de consolider les orientations stratégiques pour le numérique à l'École.

L'ensemble de la démarche est structuré autour de 5 publics/usagers : les élèves, les parents, les professeurs, les personnels d'encadrement et les agents à travers 5 thématiques concertées avec les différents partenaires de la communauté éducative.

- Garantir un égal accès au numérique pour tous/ Fracture numérique.
- Enseigner et apprendre avec le numérique.
- Travailler ensemble autrement/ Culture numérique professionnelle commune.
- Favoriser le développement d'un numérique responsable et souverain.
- Mettre en place de nouvelles formes

de gouvernance et de nouveaux outils d'anti-cipation.

ZOOM ACADÉMIQUE

L'organisation des rencontres dans l'académie de Lyon se dérouleront la semaine du 5 au 9 octobre. Deux rencontres académiques seront organisées, une plus spécifiquement sur le second degré et une à l'échelle régionale en direction de nos partenaires. Chaque département organisera une rencontre sur le premier degré pour être au plus près du territoire. Deux focus spécifiques seront réalisés, un directement auprès des élèves et sur un le territoire des cités éducatives.

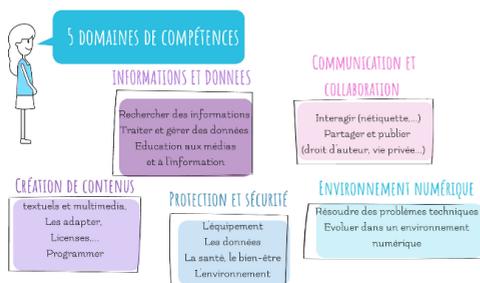
Les espaces numériques de travail sur l'académie de Lyon par jour, représentent plus de 200.000 connexions, plus de 800.000 pages vues et plus de 15.000 heures passées.

L'académie de Lyon s'est engagée pleinement à côté des mairies pour permettre aux élèves de bénéficier d'équipements numériques dans les écoles et plus particulièrement dans les écoles rurales.

Le projet « écoles numériques innovantes et ruralité » a permis à 138 écoles de bénéficier d'un équipement numérique pour un projet global de 1.250.000 euros. Le projet, « Label école numérique » est encore en cours mais a déjà été sollicité par plus de 90 écoles.

Le numérique éducatif dans l'académie de Lyon

Le numérique éducatif, dans la période que nous venons de vivre, s'est affirmé comme un sujet central au sein de l'Education nationale. L'académie de Lyon s'est dotée pour l'année scolaire 2020-2021 d'un **plan de formation des enseignants et des personnels d'encadrement** pour répondre aux besoins d'une utilisation grandissante du numérique éducatif et pour tirer parti des opportunités et des innovations qu'offre le numérique.



L'académie de Lyon, avec ses collectivités partenaires, continue à déployer des outils permettant aux élèves et aux parents de bénéficier d'usage du numérique le plus facile et répondant à leurs besoins.

A la rentrée 2020-2021, **l'ensemble des collèges et des lycées bénéficieront d'un espace numérique de travail (ENT)** leur offrant la possibilité de disposer d'un espace sécurisé pour travailler avec leurs professeurs et collectivement avec le numérique sous toutes ses formes. Ils disposeront aussi à travers cet espace numérique de travail d'un média-centre pour retrouver l'ensemble des ressources pédagogiques sous format numérique mis à disposition par le gestionnaire d'accès aux ressources (GAR) de leur établissement.

Construire l'école et l'établissement durable

L'ESSENTIEL

- En ce début de XXI^e siècle, l'éducation au développement durable (EDD) est l'un des enjeux majeurs de notre École : il s'agit de faire de chaque élève un futur citoyen éclairé et responsable sur des sujets capitaux qui exigent une évolution considérable de nos sociétés.
- Après consultation de la communauté scientifique, d'inspecteurs et de professeurs, le Conseil supérieur des programmes a accru la dimension « développement durable » de l'ensemble des disciplines des programmes de la scolarité obligatoire. L'année dernière, l'élection des éco-délégués a permis une mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement. Cet élan remarquable sera encore amplifié cette année, dans l'optique de l'agenda 2030 et des Objectifs de développement durable.

Agir pour le développement durable

En ce début de XXI^e siècle, l'éducation au développement durable est l'un des enjeux majeurs de notre École. Elle repose sur deux piliers : connaître et agir. Sur le premier point, le travail du Conseil supérieur des programmes a permis d'accroître la dimension « développement durable » de l'ensemble des disciplines des programmes de la scolarité obligatoire.

Parallèlement, les actions pédagogiques sont encouragées.

L'année dernière, l'élection des éco-délégués au collège et au lycée a permis une mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement, autour d'une prise de conscience collective et de projets concrets.

Cet élan remarquable doit être encore amplifié cette année : l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée.

En partenariat avec l'INSA de Lyon, l'académie de Lyon forme les éco-délégués lycéens qui pourront former par la suite les éco-délégués collégiens de leur secteur. La formation par les pairs a fait ses preuves et permettra de dynamiser le travail inter-établissement collège-lycée.



Au collège Jean Rostand à Arbert

Les élèves du Conseil de vie collégienne du Collège Jean Rostand à Arbert (Ain) se sont emparés de la problématique du développement durable en investissant plusieurs domaines à leur portée.

- La fabrication de boîtes de tri pour le papier et la récupération du papier usager (brouillon...);
- la sensibilisation au tri des déchets dans les poubelles adéquates pour laisser la nature « propre » : Mise en application avec un nettoyage de la forêt à proximité de l'établissement par les élèves de 6^{ème} et le nettoyage de la cour par les élèves volontaires.

Les élèves du conseil de vie collégienne ont également permis à la restauration scolaire du collège d'évoluer dans le bon sens en mettant un terme à l'utilisation de coupelles en plastique. Les déchets sont ainsi significativement réduits en matière de plastique. Leur objectif pour l'année à venir est de lutter davantage contre le gaspillage alimentaire.

Sur la thématique du développement durable les élèves, de toutes les classes d'âges, sont impliqués et souvent moteurs pour réaliser de nombreux projets.



Au lycée professionnel Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape

L'établissement a obtenu le label E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) en 2018 et le label "La Région dans mon Assiette" en 2019. Très impliqué en faveur de l'éducation au développement durable, l'établissement continue sur sa lancée aujourd'hui avec un nouveau projet initié par les lycéens du conseil de la vie lycéenne (CVL) : un potager.

Le potager du lycée a pour vocation de favoriser le circuit court de la restauration scolaire et de sensibiliser les élèves aux produits locaux. Les élèves sont directement impliqués dans l'entretien, l'arrosage et la récolte des fruits et légumes du potager. Dès la réouverture de la restauration scolaire pour cette rentrée 2020, ce sont les élèves qui récolteront les légumes qui seront ensuite préparés et proposés par les cuisiniers du lycée.

Ce potager est une étape importante sur le chemin d'un projet bien plus ambitieux. En effet, se reconnaissant dans les valeurs et les actions de la ligue de protection des oiseaux (LPO), le lycée est devenu membre de la structure locale LPO du département. Depuis, les élèves du CVL se sont fixé un but : favoriser l'accueil des oiseaux migrateurs au lycée Georges Lamarque. Afin d'atteindre cet objectif plusieurs étapes sont à franchir, telle qu'aménager une faune et une flore. Ainsi le potager n'est qu'un début; suivront une mare naturelle, un sentier sensoriel, la plantation de fleurs et d'herbes pour que les oiseaux se sentent en sécurité et, bien sûr, des nichoirs.

Le lycée Georges Lamarque montre son engagement en faveur du développement durable et accompagne les projets d'élèves avec force et conviction.

L'éducation au développement durable

L'EDD est une des priorités de la rentrée 2020. L'académie de Lyon est engagée de longue date dans cette éducation transversale, par des actions pédagogiques en lien avec les partenaires institutionnels et universitaires, les collectivités et le monde associatif, pour les élèves de la maternelle au lycée dans les voies générale, technologique et professionnelle ainsi qu'aux centres de formation d'apprentis.

Depuis l'année dernière, l'académie de Lyon a fait évoluer la labellisation E3D vers une dimension plus territoriale dans la perspective d'englober l'ensemble des écoles et établissements d'un secteur.

Outre les éco-délégués, les actions d'éducation au développement durable prennent plusieurs formes dans l'académie de Lyon :

- des projets menés par des établissements avec le soutien de partenaires (collectivités locales, réseaux de recherche, associations...)
- la labellisation des établissements (E3D, Cube.s)
- des concours
- des formations des enseignants

La crise sanitaire ayant perturbé le calendrier de la labellisation E3D 2020, la cérémonie de remise des labels aura lieu le mercredi 18 novembre 2020.



Le 31 janvier 2020, 34 élèves de la classe de seconde du lycée La Martinière Duchère (Rhône), accompagnés de leurs enseignants, ont participé à l'opération de sciences participatives « Plastique à la loupe », initiée par la Fondation Tara Océan et ses partenaires scientifiques dont le CNRS, suite à la mission « Tara Microplastiques » de 2019. Véritables enquêteurs et apprentis-chercheurs, les élèves se sont engagés auprès des scientifiques afin de contribuer à la constitution d'une base de données inédite sur la pollution plastique, du macro déchet jusqu'aux microplastiques, qui se retrouvent sur les berges du Rhône..

Education artistique et culturelle : des partenaires engagés pour engager 100 % des jeunes dans un parcours artistique et culturel de qualité

L'ESSENTIEL

- La délégation académique aux arts et à la culture décline dans son projet de service trois axes stratégiques (l'inclusion, l'égalité filles/garçons, les partenariats et l'équité territoriale) qui animent et structurent son action dans l'objectif de la généralisation de l'EAC.
- La DAAC œuvre pour atteindre l'objectif de 100% de jeunes engagés dans un parcours artistique et culturel de qualité en adéquation avec les valeurs et les ambitions du Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturel.

La formation pour diffuser une véritable culture de l'EAC

La formation reste un chantier ambitieux et un objectif incontournable de la réussite de nos politiques interministérielles.

Au sein des 7 Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PREAC) de la région académique, l'objectif est de continuer à construire des repères et ressources pédagogiques et didactiques, à renforcer la culture commune des différents acteurs pour offrir des projets toujours plus ambitieux aux élèves en appui et en collaboration avec les nombreuses structures culturelles du territoire. Des séminaires nationaux et des résonances dans les territoires vont assurer une présence et une pertinence de la formation en EAC.

Dans le champ de la danse, le séminaire décliner la thématique du corps et mouvements sans frontière avec un regard particulier et d'actualité sur les créations participatives.

Le séminaire du PREAC cinéma va s'attacher au cinéma d'animation, celui du théâtre à la création pour les enfants et les jeunes.

Les résonances organisées sur le territoire académique vont reprendre les thématiques nationales de 2019-2020 comme les expressions vocales contemporaines en Opéra, et la Résilience urbaine en architecture, pour ne citer que ces quelques exemples.

La culture, un lien essentiel pour les élèves

Pendant la période de confinement, le besoin de culture et la nécessité de partager des moments artistiques, de créer, d'échanger ont été forts. La mobilisation des équipes et de tous les partenaires a donné lieu à des initiatives fructueuses : « Vacances apprenantes, le défi des confinés » ; « 1,2,3...EAC ! »...

Plus de 40 000 connexions nous ont démontrés l'importance et la vivacité de ces liens culturels. Cette année, l'académie souhaite poursuivre cette dynamique numérique en capitalisant sur le travail accompli et les compétences révélées en inventant des projets pour accompagner ces nouveaux besoins et nouvelles pratiques.

A titre d'exemple, le département de la Loire met particulièrement la musique à l'honneur avec des projets de territoire ambitieux pour

les cycles 2, 3 et 4, tels ceux en Opéra avec le Conservatoire de Roanne Agglomération et les Variétés lyriques, ou encore un projet théâtre conçu avec quatre scènes ligériennes.

Le projet « Tu m'auras pas ! » piloté par la Cinéfabrique de Lyon, porté par la métropole de Lyon, la DRAC et la DAAC, donne l'opportunité à des cohortes de cycle 3 de collèges de REP de vivre une aventure cinématographique hors norme. Dans le même registre de réduction des inégalités d'accès et de participation aux pratiques culturelles, la DAAC collabore à la mise en place d'un Passeport Ambition Culture dans le cadre du plan Stratégie pauvreté.

L'éloquence et l'art de la parole, par le biais de nombreux projets (avec la maison de la Francophonie, Ô parleurs avec le théâtre des Célestins, Eloquence et engagement avec l'UNICEF...) et des formations seront également à l'honneur. Quant au projet du Défilé de la biennale de la danse, il sera maintenu et réactivé en 2021.



Le plan chorale 2020-2021

En 2019-20, plus de 10000 élèves ont bénéficié dans les collèges d'un enseignement facultatif choral qui s'est concrétisé cette année par des concerts connectés diffusés sur le site de l'académie pour la Fête de la musique.

Le déploiement du chant choral auprès des élèves va de pair avec la mise en œuvre d'une

formation ambitieuse pour chaque professeur amené à encadrer une chorale, ceci grâce à des initiatives menées dans les territoires les plus éloignés de centre de ressources et par la création de chœurs académiques.

Trois chœurs académiques se produiront successivement à Neulize dans la Loire en novembre 2020, à Vienne en partenariat avec l'académie de Grenoble au printemps 2021 et à Ambronay, dans le cadre du Festival 2021.

Une rentrée en musique exceptionnelle

La rentrée en musique prend de plus en septembre 2020 une tournure hautement symbolique.

Les élèves soutenus par leurs professeurs d'éducation musicale et chant choral, avec l'aide de tutoriels durant le confinement, ont appris un répertoire de chants qu'ils pourront interpréter ensemble entre le 1er et le 11 septembre dans leur école, leur collège ou leur lycée, parfois soutenus par le personnel et devant leurs pairs ou leurs familles, dans le respect des conditions sanitaires du moment.

Des initiatives partenariales originales verront le jour à cette occasion : la Musique de l'Artillerie basée à Lyon, se produira dans quatre écoles et quatre collèges du Rhône pour accompagner les chants des enfants. Un artiste de musiques urbaines, Fish le rouge, propose une intervention à partir d'arrangements numériques que les élèves réaliseront pour les interpréter ensuite en direct.



L'engagement et l'acquisition de valeurs de respect et d'esprit d'équipe à travers l'éducation physique et sportive

L'ESSENTIEL

- L'activité physique et sportive permet aux élèves d'accéder au bien-être, d'acquérir en actes les valeurs d'excellence, de respect et d'amitié et de construire leur engagement citoyen.
- Les pratiques physiques et sportives à l'École sont le support des apprentissages en EPS et sont proposées par les associations sportives de tous les établissements scolaires. Ces pratiques permettent d'accéder à une meilleure santé par une pratique physique régulière et raisonnée. L'organisation à Paris des Jeux Olympiques et paralympiques en 2024 est l'occasion pour le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, de promouvoir la pratique sportive à l'école et les valeurs de l'olympisme : excellence, amitié et respect.
- L'éducation nationale tisse des liens et construits, des partenariats avec les acteurs du monde sportif : fédérations sportives scolaires, fédérations et clubs agréés par le ministère chargé des sports.

Le sport et la réussite éducative dans l'académie de Lyon

L'académie de Lyon est particulièrement dynamique pour le développement de la pratique sportive scolaire, avec plusieurs priorités :

- la pratique du sport comme vecteur de motivation scolaire et de réussite ;
- la parité fille-garçon et le développement de la pratique sportive féminine ;
- l'accès pour tous les élèves en situation de handicap à l'enseignement de l'EPS et le développement du sport partagé (un élève valide associé à un élève porteur de handicap).

Le dynamisme des associations sportives (AS) dans le second degré dans l'académie de Lyon

Dans les AS des établissements du second degré de l'académie affiliés à l'UNSS, le sport scolaire est animé par 1 673 professeurs d'EPS pour un effectif d'élèves licenciés de plus de

53 128.

Le pourcentage des filles atteint les 41,76%.

En ce qui concerne la prise de responsabilité des élèves au sein de leurs AS, 13 732 élèves licenciés, dont 6143 filles, sont certifiés dans les différents rôles sociaux proposés par l'UNSS.

La journée nationale du sport scolaire

Promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves et du monde sportif local : telles sont les ambitions de la journée nationale du sport scolaire, qui revêt une importance particulière cette année dans le cadre d'une relance du fonctionnement des AS après l'arrêt des activités sportives durant la crise sanitaire.

En 2020, la journée du Sport scolaire aura lieu le mercredi 23 septembre. Dans l'académie de Lyon, cette journée sera l'occasion pour les écoles et les établissements scolaires de présenter aux élèves, aux familles et aux partenaires de l'École, la richesse du sport scolaire et les nombreuses opportunités de participation offertes aux élèves.

Les sections sportives scolaires

263 sections sportives scolaires sont ouvertes à la rentrée 2020 sur tout le territoire de l'académie de Lyon et accueillent 6200 élèves dont 36,5 % sont des sportives (pourcentage en hausse).

Le nombre de sections sportives scolaires est en augmentation avec 18 ouvertures supplémentaires répondant ainsi à la volonté ministérielle de développer la pratique sportive au sein de l'école de la république en vue des jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Toutes les sections fonctionnent en partenariat avec un club ou un comité ou une ligue représentant 36 sports différents.



Sport de haut niveau :

La prise en charge personnalisée des élèves sportifs de haut niveau (SHN) par les établissements scolaires pour répondre au double objectif de réussite scolaire et sportive est une spécificité française. Une politique interministérielle d'accompagnement des athlètes est conduite dans l'académie de Lyon en collaboration avec la DRDJSCS.

Cette année scolaire, environ **600 athlètes** de haut niveau sont scolarisés dans les collèges et les lycées de l'académie et bénéficient d'aides et d'aménagements de scolarité. Certains ont déjà représenté la France au plus niveau international lors des championnats du Monde et des Jeux Olympiques. L'organisation de leur accompagnement s'effectue dans le cadre des liens établis avec les structures fédérales d'entraînement et les centres de formation de clubs professionnels implantés dans l'académie de Lyon.

Le label « Génération 2024 » pour les établissements scolaires et universitaires

Ce label a pour objectif principal de développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes.



147 labels seront décernés dans l'académie de Lyon à la rentrée 2020

- 68** Ecoles
- 54** Collèges
- 20** Lycées
- 4** Etablissements relevant de l'enseignement supérieur

Assurer la sécurité des élèves et des personnels

L'ESSENTIEL

- La qualité de vie et de travail des élèves et des personnels dans les écoles et les établissements scolaires, conditionne la réussite et l'épanouissement de chacun.
- La volonté d'amélioration du climat scolaire est une responsabilité collective qui implique les personnels, les élèves, les parents et l'ensemble des partenaires de l'Ecole.
- La sécurité des établissements, des élèves et des personnels est un enjeu essentiel et reste une priorité malgré le contexte sanitaire incertain.

Un environnement sûr autour des valeurs de la République

Le renouvellement des contextes d'apprentissage est au cœur de cet enjeu. Il ne peut s'accomplir que si l'ensemble des acteurs a le sentiment d'évoluer dans un environnement sûr, construit autour des valeurs de la République.

Ainsi l'académie de Lyon s'organise pour répondre à différentes problématiques :

- les violences à l'école : dans le cadre d'une démarche de projet, chaque unité éducative se dote d'un plan de prévention des violences, afin de sensibiliser, prévenir et lutter contre toutes formes d'agression. A partir d'un contexte local, des réponses opérationnelles sont déployées sous la forme d'actions éducatives. Parallèlement, le règlement intérieur est explicité et les sanctions prévues appliquées chaque fois que nécessaire ;
- la menace terroriste et les risques de violences extrémistes : les établissements mettent en œuvre les mesures du plan Vigipirate et se dotent d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour « anticiper, sécuriser, savoir réagir ». Des exercices réguliers sont organisés dans le but de permettre à tous d'acquérir les bons réflexes. Une collaboration étroite avec les forces de sécurité intérieure et la formation des personnels à la gestion de crise permettent de développer une culture opérationnelle de la sécurité ;

– les atteintes aux valeurs de l'Ecole de la République : ces atteintes ne font l'objet d'aucune accommodation. Dans le cadre des enseignements et de la vie dans les établissements, chaque élève acquiert progressivement les connaissances et les compétences qui lui permettront d'agir demain en citoyen éclairé. L'équipe académique « Valeurs de l'Ecole de la République » forme et accompagne les personnels pour que le principe de Laïcité soit toujours appliqué, que toutes les formes de discrimination soient combattues et que le racisme et l'antisémitisme soit bannis.

Accompagner et soutenir

Chaque personnel peut solliciter l'équipe académique pour être accompagné et soutenu dans sa pratique professionnelle.

Un protocole d'accompagnement des personnels, qui, dans le cadre de leurs fonctions peuvent faire l'objet d'agression, est mis en œuvre dans l'académie de Lyon afin de faciliter le recours aux forces de sécurité intérieure et à l'autorité judiciaire.

Le soutien direct de l'autorité hiérarchique du fonctionnaire « victime » est complété automatiquement par la proposition d'une protection juridique fonctionnelle. Un accompagnement par les corps d'inspection, la direction des ressources humaines, les psychologues du travail et le service social des personnels est également proposé systématiquement.

Respecter autrui : la lutte contre le harcèlement entre élèves

L'ESSENTIEL

- La question du harcèlement entre élèves est au cœur d'une politique de prévention volontariste, lancée par le ministère dès 2011 et organisée autour de quatre axes : informer, prévenir, former et prendre en charge.
- Pour lutter contre ce fléau, l'académie de Lyon mobilise de nombreux acteurs : onze référents académiques et départementaux, cinquante formateurs spécialement dédiés au harcèlement et au climat scolaire et plus de 500 élèves acteurs de prévention. Ce réseau permet d'accompagner et soutenir les chefs d'établissement et les équipes afin de les aider à inscrire leurs actions dans un projet global de prévention des violences, à l'échelle de chaque établissement, et favoriser ainsi un climat scolaire propice à l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque élève.

Prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves

Informer

La journée nationale de mobilisation contre le harcèlement à l'école aura lieu le 5 novembre 2020. Elle marquera le lancement de la campagne 2020/2021, laquelle sera centrée sur le 1er degré afin de prévenir au plus tôt ces phénomènes.

Cette journée est l'occasion d'une information large : cette année, le recteur invitera les associations de parents à une conférence/débat sur les dangers d'internet et le bon usage des outils numériques. La conférence sera conduite par l'association Net. Ecoute, en charge de l'écoute du numéro vert 0800 200 000 destiné aux situations de cyber harcèlement.

Prévenir

Le concours « non au harcèlement » est un des axes forts de la politique de prévention car il permet à des classes, des établissements de réfléchir ensemble à ces enjeux autour d'un projet artistique.

Sur l'académie de Lyon, cinquante établissements ont participé à l'édition 2020 : huit écoles, vingt-sept collèges, douze lycées et trois structures hors éducation nationale. Le coup de cœur académique 2020 a été attribué cette année au collège Léon COMAS à Vil-lars-Les-Dombes.

La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser comme chaque année une cérémonie académique afin de féliciter les lauréats. Cette valorisation a été conduite au sein des établissements.

L'académie de Lyon forme depuis trois ans des élèves ambassadeurs contre le harcèlement, la formation par les pairs étant la plus efficace. Depuis 2017, c'est ainsi quatre-vingt-huit lycées et lycées professionnels (soit 249 lycéens ambassadeurs et 156 adultes référents) qui ont été formés dans le cadre d'une journée académique. Ils déploient ensuite la formation auprès d'autres élèves de leur lycée.

Par ailleurs, une convention avec l'agence régionale pour la santé (ARS) permet le financement et le déploiement d'un dispositif appelé « sentinelles et référents », destiné à former des adultes et des élèves acteurs de prévention, contre les phénomènes de bouc-émis-saire. Depuis 2016, vingt-cinq établissements de l'académie ont pu bénéficier de ce dispositif et poursuivent son déploiement.

Former

L'académie de Lyon poursuivra en 2020/2021 la formation des enseignants, des équipes de vie scolaire et des équipes médico-sociales. Des modules de formation sont reconduits dans le cadre de la formation continue, et au sein des écoles et des EPLE, à l'initiative des chefs d'établissement.

Le déploiement de la prise en charge des situations de harcèlement selon la méthode de la préoccupation partagée (méthode PIKAS) sera poursuivi.

Durant l'année scolaire 2020/2021, l'accent sera mis sur la formation à la médiation par les pairs, dans le cadre d'un partenariat avec la faculté de droit Julie-Victoire Daubié (université Lyon 2). L'accompagnement des cibles de harcèlement sera aussi un des axes de formation priorisé en 2020/2021.

Prendre en charge

La plupart des situations sont prises en charge directement au sein des écoles et des EPLE.

Toutefois, pour certaines situations, les familles ou les victimes contactent les numéros verts accessibles à tous. L'application « stop harcèlement » est alors déclenchée et permet de saisir les référents « prévention et lutte contre le harcèlement ». La situation est alors prise en charge par **un des onze référents de l'académie de Lyon** qui prend contact avec les familles des cibles et les chefs d'établissement afin d'agir conjointement pour mettre fin à la situation de harcèlement et soutenir la cible.

- **0800 409 409** : ligne académique à disposition de tous pour une écoute, un conseil et une orientation. Ecoute assurée par les référents académiques et relayée le cas échéant vers les référents départementaux pour prise en charge
- **3020** : Un numéro d'écoute assuré par l'Ecole des Parents et des Educateurs (APE) dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale, renvoyant vers les académies si nécessaire
- **0800 200 000** : Net Ecoute, ligne de soutien gratuite spécialement dédiée aux situations de cyber-harcèlement et permet la suppression rapide des contenus sur les plateformes. L'écoute est assurée par l'association e-Enfance.

En 2020/2021, des réseaux départementaux d'intervention seront expérimentés pour améliorer la prise en charge des situations particulièrement complexes.

Pour une rentrée scolaire sereine propice aux apprentissages : Prévention et éducation à la santé

L'ESSENTIEL

- La période que nous traversons démontre l'importance d'intégrer plus fortement les enjeux de santé à l'école.
- Grâce à un réseau de professionnels mobilisés sur le terrain, l'académie de Lyon accompagne les établissements sur les problématiques de sécurité sanitaire mais également en matière d'éducation à la santé pour le bien-être des élèves.
- De nombreux partenaires interviennent dans les établissements pour porter ces messages de santé publique.

Coronavirus et veille sanitaire. Limiter la circulation du virus - Se protéger et protéger les autres

Dans le contexte sanitaire actuel, il convient de se préparer à la mise en œuvre de recommandations sanitaires conformément au protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports à la rentrée 2020.

Le rappel des gestes barrières ainsi que les mesures de prévention auprès des élèves et des adultes fera l'objet d'une attention particulière.

Le pôle de promotion de la santé du Rectorat, des services académiques et le service de médecine du travail sont mobilisés pour communiquer, informer et former, en étroite collaboration avec l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône Alpes (ARS ARA) chargée de la crise sanitaire et du cadre décisionnel des dispositions à suivre.

Des professionnels de santé de l'éducation nationale, infirmiers, médecins, sont présents sur le terrain afin d'accueillir les élèves dans une

démarche globale de santé et de répondre aux besoins de santé dès la rentrée. De leur place et rôle, ils seront en appui technique des chefs d'établissements, de direction et contribueront également à la mise en place des mesures barrières et de prévention du COVID 19.

Pour assurer cet accompagnement santé, autant que possible, les services du rectorat, ont déployé des moyens et temps de présence infirmiers en EPLE et dans le 1er degré sur tout le territoire académique.

Promotion de la santé et éducation à la santé à l'École : Le partenariat entre les rectorats et l'ARS ARA se poursuit

L'ARS ARA soutient également de nouveaux projets de promotion et d'éducation à la santé de l'académie de Lyon.

Prévention du surpoids et de l'obésité

La formation du personnel de santé de l'édu-

cation nationale pour le dépistage et l'orientation des enfants ou jeunes en surpoids ou obèses, sera conduite en parallèle au déploiement dans la région des réseaux de prise en charge de l'obésité pédiatrique (REPPOP). Cette formation s'inscrit dans les priorités de santé publique et de l'éducation nationale en priorisant l'axe nutrition et activité physique, par l'accompagnement personnalisée des élèves et des familles.

Durant cette année scolaire, la formation sera proposée par le REPPOP 69 (réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité et du surpoids en pédiatrie du Rhône) aux médecins et infirmiers EN du Rhône selon une priorisation territoriale. Ce dispositif sera également décliné auprès des professionnels de santé des DSDEN de la Loire et de l'Ain dès que les réseaux REPPOP seront actifs afin d'assurer une prise en charge de proximité des enfants.

Parallèlement au projet de formation, le déploiement d'une démarche de promotion de la santé dans les établissements scolaires du 1er degré, via le projet PACAP (Petite enfance Alimentation Corpulence Activité Physique) est en cours sur le territoire. Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en ciblant uniquement les territoires prioritaires de la région. Le projet PACAP répond aux critères d'actions efficaces ou probantes de Santé Publique France, dans le domaine de la Nutrition :

Le projet RECETTES POUR BIEN GRANDIR porté par l'ADES du Rhône et issu du programme PACAP est mené actuellement dans le département du Rhône .

Prévention du tabagisme par le développement de CPS (compétences psychosociales) des enfants 9-12 ans en cycle 3

Projet régional piloté par l'ANPAA Région (association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) et en partenariat avec l'IREPS(Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé) soutenu par le fond de lutte contre les addictions de l'ARS ARA. Ce projet est en cours de déploiement sur les trois départements de l'académie dès la rentrée scolaire 2020.

Auprès des élèves : Un accompagnement des mêmes élèves pendant trois années (CM1 -CM2 - 6ème)

Auprès des enseignants : Alternance entre des temps Co-animés avec un professionnel de l'ANPAA ou l'IREPS et des temps animés par l'enseignant

Auprès des acteurs du territoire : Des temps de formations prévus pour les acteurs du projet, là où il se déploie

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Prévenir efficacement les problèmes de santé mentale, de consommation de substances psychoactives (drogues illicites, tabac, alcool), les comportements violents et les comportements sexuels à risque ;
- renforcer les compétences psychosociales (sociales, cognitives et émotionnelles) des enfants de 9 à 12 ans pour développer leur pouvoir d'agir.

Cette approche nécessite la participation active d'acteurs locaux et n'a pas vocation à être mise en œuvre de façon descendante. Un protocole d'intervention évalué et réutilisable devrait ensuite permettre une action coordonnée et efficace.

Prévention du risque suicidaire : Inscrire les professionnels de l'éducation nationale dans la chaîne d'intervention territoriale définie par l'ARS ARA et les services de santé.

Deux sessions de formation prévention du risque suicidaire « dépistage -évaluation orientation » aux professionnels psychologues et infirmiers EN par les formateurs régionaux . Le projet de formation sera déployé plus largement dès la rentrée 2021.

Etudiants de filières santé relevant du service sanitaire 2020-2021 :

Les Ecoles, collèges, lycées de l'académie de Lyon, accueilleront encore cette année des étudiants des filières santé dans le cadre du service sanitaire durant l'année scolaire 2020 2021. Ces étudiants interviendront sur les thèmes de santé primaire en priorité, dont l'hygiène de vie, la prévention des maladies infectieuses, la nutrition et l'activité physique en lien avec les projets de promotion de santé développés au sein des établissements. Leur accueil se fera selon les recommandations sanitaires en vigueur.

Secourisme et mesures de prévention liées au Coronavirus.

La formation aux gestes de 1er secours en direction des élèves et des personnels, suspendue durant le deuxième semestre 2020 , se déclinera selon les recommandations du ministère de l'Education nationale et de l'intérieur compte tenu de la situation sanitaire actuelle. Les formateurs de secourisme restent mobilisés et vigilants quant aux respects des mesures de prévention COVID 19.

«Aider chacun, élèves, personnels et familles, à se projeter dans cette nouvelle année scolaire»

GLOSSAIRE

2S2C : Dispositif Sport, Santé, Culture et Civisme

A

ACM : Accueil Collectif de Mineurs
 Affelnet : Plateforme de vœux pour les élèves de 3ème
 AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
 ALD : Actions Locales Disciplinaires
 ALP Actions Locales Prioritaires
 ALP : Actions Locales Prioritaires
 AS : Associations Sportives
 ATD quart Monde : Organisation non gouvernementale de lutte contre la misère dans le monde
 ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle

B

Block Chain : Technologie de stockage et de transmission d'informations

C

CASNAV : Centres Académiques pour la Scolarisation des Enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs
 CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
 CFG : Certificat de formation générale – diplôme français de niveau V
 CIFRE : Conventions industrielles de Formation par la Recherche
 CIO : Centre d'Information et d'Orientation
 Cité éducative : Dispositif

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CPER : Contrat de Plan Etat/Région
 CRAES : Commission Régionale d'Accès à l'Enseignement Supérieur
 CRCN : Cadre de Référence des Compétences Numérique
 CSEN : Conseil Scientifique de l'Education Nationale

D

DACC : Délégation Académique aux Arts et la Culture
 DANE : Délégation Académique au Numérique Educatif
 DARO : Dispositif d'Accueil Renforcé de l'Orientation
 DDSCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 DELF : Diplôme d'Etudes en Langue Française
 DFIE : Délégation académique à la formation, innovation et expérimentation
 DGEMC : Programme scolaire proposant de Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain
 DNB : Diplôme National du Brevet
 DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
 DRARI : Délégation Régionale Académique à la Recherche et l'Innovation
 DRDJSCS : Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
 DRRT : Délégation Régionales à la Recherche et à la Technologie
 DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

E

E3C : Epreuves Communes de Contrôle Continu
 E3D : Ecole/Etablissement engagé dans des Démarche de Développement Durable
 EAC : Education Artistique et Culturelle
 EANA : Elève Allophone Nouvellement Arrivé

ECAD : Enseignement catholique A Distance
EDD : Education au Développement Durable
EFIV : Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs
EGN : Etat Généraux du Numérique / EGNT : Etat Généraux du Numérique Territorialisés
EMC : Enseignement Moral et Civique
ENTPE : Ecole de l'Aménagement des
EPL : Etablissement Public Local d'Enseignement
EPSCP : Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
EPCE : Etablissement Public de Coopération Environnementale
EREA : Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ESRI : Enseignement Supérieur Recherche et Innovation

F

FEI : France Education International
FIL : Formations d'Initiative Locale
FLE : Français Langue Etrangère
FLS : Français Langue Seconde
FNCS : Fédération Nationale des Chorales Scolaires
FOQUALE : Réseau Formation Qualification Emploi

G

GIP : Groupement d'Intérêt Public
GPDS : Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire
Greta : structure de l'Education nationale qui organise des formations pour adultes

I

IA-IPR : Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional
IEN : Inspecteur de l'Education Nationale
IEN-IO : Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation
IFE : Institut Français de l'Education
INSA : Institut National des Sciences Appliquées
INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education

L

LGT : Lycée Général et Technologique
LLCA : Parcours en Langues, Littérature et Civilisations Anciennes
LLCE : Parcours en Langues, Littérature et Civilisations Etrangères
LLCER : Parcours en Langues, Littérature et Civilisations Etrangères et Régionales
LNC : Lycée de la Nouvelle Chance
LP : Lycée Professionnel

M

Médiation par les pairs : Médiation des conflits par des élèves extérieurs aux litiges, formés pour trouver une solution.
Méthode PIKAS : Méthode qui consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part à des pratiques d'intimidation afin de leur faire partager les préoccupations de leur cible et de les amener à suggérer eux-mêmes des solutions.
MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

N

NSI : Numérique et Sciences Informatiques

O

OEPR : Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants

P

PAF1D : Plan Académique de Formation pour les personnels du 1^e degré
Parcoursup : Plateforme de vœux pour les élèves souhaitant poursuivre dans l'enseignement supérieur
PASS : Parcours Accès Santé Spécifique (anciennement PACES)
PEDT : Projet Educatif Territorial
PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel
PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés
Plan Villani-Torossian : 21 mesures mises en œuvre suite au bilan des forces et faiblesses actuelles de l'enseignement des mathématiques
PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité
PREAC : Pôles Régionaux pour l'Education Artistique et Culturelle
PSAD : Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
PTEAC : Pôles Territoriaux d'Education Artistique et Culturelle

R

REP : Réseaux d'Education Prioritaire
RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

S

SNU : Service National Universel

U

UNSS : Union National du Sport Scolaire
UP2A NSA : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivant Non Scolarisés Antérieurement
UP2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivant

Z

ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

Académie de Lyon

#rentree2020

Contact presse
04 72 80 60 10
communication@ac-lyon.fr